

Rapport annuel 2012



Notre mission: transporter
l'électricité, une ressource vitale
pour la Suisse et cruciale pour
l'Europe, une force motrice qui
garantit la qualité de vie de
millions de personnes. Aujourd'hui
et demain.

Contenu

En bref

- 5 Le réseau de transport suisse en chiffres et informations financières 2012

Avant-propos

- 6 Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO

Rétrospective 2012

- 10 Service système sûr, sans interruption
- 10 Baisse du coût de l'énergie de réglage
- 11 Projet GO!: la cession des activités de réseau s'est déroulée sans problème
- 11 Swissgrid soutient la stratégie énergétique de la Confédération
- 12 Hausse des capacités de réseau grâce à une meilleure gestion des congestions
- 12 Les règles du transport européen de l'électricité ont été précisées
- 12 Rétribution à prix coûtant du courant injecté: la demande explose
- 12 Dialogue intense sur l'extension du réseau
- 13 Organisation, capacités et développement de l'entreprise

14 Un réseau performant pour l'avenir

26 Rapport financier 2012

72 Rapport de Corporate Governance



En bref

Swissgrid – la Société nationale pour l'exploitation du réseau

Swissgrid est la Société nationale pour l'exploitation du réseau. En sa qualité de propriétaire du réseau, elle assure une exploitation fiable, efficace et non discriminatoire du réseau suisse à très haute tension, qu'elle entretient, rénove et étend selon des critères de sécurité, de viabilité écologique et d'efficacité. Swissgrid emploie près de 380 collaborateurs de seize nationalités diffé-

rentes sur ses sites de Frick, Laufenburg et Vevey. La société est membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E). À ce titre, elle intervient aussi dans la planification du réseau, la gestion système et la régulation des échanges d'électricité sur le marché européen. Swissgrid est propriétaire de 17 compagnies d'électricité suisses.

Le réseau de transport suisse 2012 en chiffres

Energie transportée (en GWh)	79 072
Importation (en GWh)	30 988
Exportation (en GWh)	31 841
Longueur du réseau (en km)	6 700
Postes de transformation	130
Nombre de passerelles vers les réseaux étrangers	40
Informations financières (en mio. CHF)	
Chiffre d'affaires	770,8
Charges d'approvisionnement	620,2
Charges d'exploitation, amortissements inclus et dépréciations	137,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	13,3
Résultat de l'entreprise	9,8
Total du bilan	450,8
Flux de trésorerie disponible	60,4



Pierre-Alain Graf
CEO (à gauche)

Adrian Bult
Président du Conseil
d'administration

Un réseau performant pour l'avenir

Chère lectrice, cher lecteur,

L'accession de Swissgrid à la propriété du réseau de transport au début du mois de janvier 2013 a marqué un tournant dans l'histoire de l'électricité en Suisse. La société, jusqu'alors uniquement responsable de l'exploitation du réseau, en assure désormais aussi l'entretien, la rénovation et l'extension. Le projet complexe de cession du réseau remonte à 2009. Il avait pour objectif de transférer la propriété de 6700 kilomètres de réseau, 15 000 pylônes électriques et 130 postes de couplage – jusque-là partagée entre 30 sociétés suisses – à une Société nationale pour l'exploitation du réseau. L'un des défis du projet consistait à régler les formalités de cession d'une manière différente pour chaque propriétaire. Ce projet, une première dans notre pays, a fortement sollicité les participants. Il n'aurait abouti sans l'étroite coopération des parties prenantes. Achievé dans les délais impartis, il s'est conclu par la séparation horizontale des activités sur le marché suisse de l'électricité. Cette séparation des activités, exigée par la Loi sur l'approvisionnement en électricité, était une condition sine qua non au développement de Swissgrid dans son rôle de Société nationale pour l'exploitation du réseau.

Les mesures à prendre pour sécuriser l'approvisionnement en électricité

Pour qu'il puisse fournir à l'avenir encore l'électricité requise, le réseau de transport suisse doit être modernisé et étendu. Swissgrid s'est donné pour objectif de réaliser huit programmes d'extension du réseau au cours des dix prochaines années. Voilà un projet ambitieux, certes, mais essentiel pour garantir un approvisionnement en électricité à la fois sûr et durable. Pour que ces objectifs deviennent réalité, il est impératif de simplifier au plus vite les procédures d'autorisation. Dans le cadre de la nouvelle stratégie Réseaux électriques, Swissgrid a soumis des propositions concrètes pour modifier l'environnement juridique. La société a entre autres suggéré de réduire le nombre d'instances de recours et de raccourcir les délais d'opposition pour simplifier les procédures et les rendre globalement plus efficaces. Une volonté poli-

tique forte est nécessaire pour faire évoluer rapidement les conditions juridiques.

Soutien à l'aménagement du système d'électricité suisse

La mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 représente elle aussi un énorme défi. Elle a des répercussions directes sur le réseau de transport et requiert de lourds investissements dans l'infrastructure de réseau nationale. Dans les études qu'elle réalise pour concevoir le réseau de transport suisse après 2035, Swissgrid intègre divers scénarios énergétiques et technologiques, qu'elle fait avaliser en Suisse par les exploitants de centrales et les gestionnaires de réseaux, mais aussi par les gestionnaires de réseaux de transport européens.

Nous constatons que la part des sources d'énergies renouvelables dans la production d'électricité ne cesse d'augmenter. Ce mode de production d'électricité dépend fortement de la disponibilité des ressources naturelles à un moment donné. Il est par conséquent très volatil, ce qui pose un grand défi au réseau. Mais une solution existe. Elle consiste à développer un « smart grid », un réseau intelligent. Le principe est le suivant: utiliser les technologies de communication modernes pour intégrer et gérer consommateurs et producteurs dans un réseau. Swissgrid mène depuis 2012 un projet pilote de smart grid avec Migros, FMB et IBM afin d'acquérir de l'expérience dans ce champ de recherche prometteur. Pour fournir l'électricité requise à ses entrepôts frigorifiques, Migros utilise un système réactif qui contribue à stabiliser le réseau. Les responsables du projet, qui se terminera fin 2013, espèrent en tirer des enseignements importants qui permettront de gérer efficacement la consommation et la production d'électricité et de stabiliser le réseau.

La Suisse conforte sa position en Europe

La Suisse est depuis des dizaines d'années une plaque tournante clé pour l'électricité en Europe. L'accès à la propriété du réseau a mis Swissgrid en conformité avec la législation de l'UE, une étape importante qui conforte

sa position sur la scène européenne. Il est dans l'intérêt de la Suisse de garantir la circulation fluide de l'électricité dans notre pays et dans toute l'Europe. Pour y parvenir, Swissgrid coopère étroitement avec des gestionnaires de réseaux de transport européens et joue un rôle clef au sein d'organes et consortiums de recherche européens. Au sein du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport REGRT-E, Swissgrid participe non seulement à l'élaboration des règles à appliquer au transport de l'électricité (appelés « codes de réseau »), mais aussi à la planification opérationnelle des flux d'électricité européens pour les dix prochaines années. Swissgrid met également son expertise au service du consortium de recherche pour le développement d'un réseau de transport paneuropéen (« supergrid »).

Swissgrid a considérablement développé les activités de réseau transfrontalières avec les gestionnaires de réseaux de transport voisins afin d'optimiser la circulation de l'électricité dans et en provenance de notre pays. Grâce à l'extension des possibilités commerciales, les négociants d'électricité disposeront à l'avenir d'une marge de manœuvre encore plus importante pour acquérir des capacités de transport d'électricité. D'une part, la liquidité des marchés de l'électricité s'en trouvera accrue. D'autre part, cela créera des conditions favorables à l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau.

Exploitation sûre et stable du réseau en dépit des congestions

Malgré la grande irrégularité des flux d'électricité, Swissgrid a exploité le réseau de transport en toute sécurité et sans interruption au cours du dernier exercice. Il est vrai que la quantité d'énergie transportée a diminué d'environ 2%. Néanmoins, la situation était parfois tendue sur le réseau de transport suisse. Les froides nuits d'hiver et les chaudes journées d'été, notamment, ont régulièrement provoqué des congestions sur le réseau. Swissgrid s'est alors vue contrainte de limiter à plusieurs reprises la production d'électricité par force hydraulique dans les Alpes et l'échange d'énergie avec l'étranger pour garantir la sécurité du réseau. Il est indispensable de résorber rapidement les congestions sur le réseau pour que Swissgrid puisse encore assurer l'approvisionnement en électricité.

À l'instar des années précédentes, Swissgrid est parvenue à réduire la quantité d'énergie nécessaire pour la zone de réglage suisse. Les coûts d'acquisition liés à la mise en réserve de la puissance de réglage totalisent CHF 164 millions, soit 12% de moins qu'en 2011. Ils s'expliquent pour une grande partie par l'adhésion de Swissgrid à l'Association de régulation des réseaux allemands (Deutscher Netzregelverbund) en mars 2012 et de nouveaux contrats

bilatéraux avec les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins. Ces évolutions ont un impact dans l'ensemble positif sur le coût total des réseaux de transport, donc sur les prix facturés aux consommateurs finaux.

Des données portant sur l'état du réseau de transport suisse sont régulièrement collectées, traitées et publiées depuis 2012. De cette manière, Swissgrid connaît à tout moment le niveau de sécurité, la disponibilité et l'état des moyens d'exploitation. La sécurité d'approvisionnement est par conséquent mesurable et transparente. Par ailleurs, Swissgrid dispose ainsi d'informations importantes qui lui indiquent où elle peut optimiser le réseau et le rendre plus efficient.

Perspectives

Swissgrid, désormais seule responsable du réseau de transport suisse, est confrontée à de multiples défis nouveaux. Nos principales missions consistent à garantir l'exploitation sûre et efficace du réseau, moderniser rapidement et étendre l'infrastructure de réseau et participer à l'organisation du système d'électricité dans notre pays. Nous nous sommes donné pour devise: « Un puissant réseau pour l'avenir ».

A l'issue de la reprise du réseau et au commencement d'une nouvelle ère pour Swissgrid, Peter Grüschow a quitté son poste de président du Conseil d'administration. Durant ces quatre dernières années, Swissgrid s'est imposée sous sa direction, en Suisse et en Europe, comme une société compétente pour l'exploitation du réseau. Ont également quitté le Conseil d'administration: Patrick Mariller, Otto E. Nägeli, Dieter Reichelt et Kurt Rohrbach et Conrad Wyder. Le Conseil d'administration exprime à tous les membres du Conseil d'administration un grand merci et une profonde reconnaissance pour les services rendus.

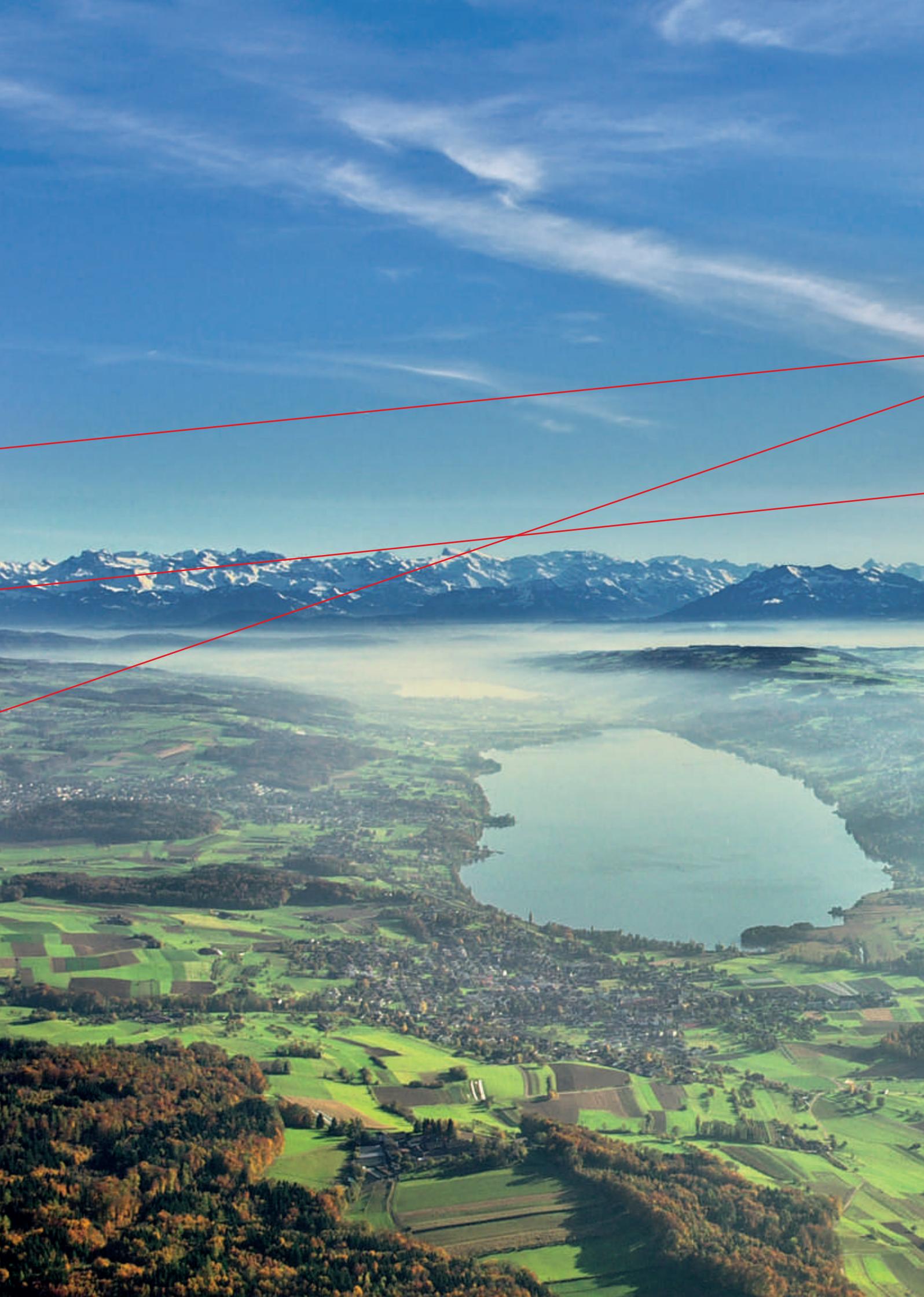
L'environnement reste tendu et le tournant énergétique pose un défi de taille. Notre équipe engagée, persévérante et passionnée entend relever ces défis pour que nous soyons à la hauteur de notre ambition, devenir l'un des cinq meilleurs TSO d'Europe. Au nom du Conseil d'administration et de la Direction, nous remercions très sincèrement tous les collaborateurs et partenaires qui nous aident à atteindre cet objectif à long terme.



Adrian Bult
Président du Conseil
d'administration



Pierre-Alain Graf
CEO





Rétrospective 2012

Rétrospective 2012

Service système sûr, sans interruption

En 2012 aussi, la situation sur le réseau de transport suisse a été marquée par l'irrégularité des flux d'électricité et le dynamisme des modèles de production. En dépit de cette situation tendue, aucun événement n'est venu perturber l'approvisionnement en électricité. Ni la période de froid en février 2012, ni les perturbations survenues à l'été 2012 sur la ligne 220 kV qui relie

timisations au niveau de l'exploitation ont amélioré la situation dans la région du Léman/Valais, qui est souvent touchée par des congestions.

Par le passé, Swissgrid devait fréquemment comprimer la production d'électricité par force hydraulique faute de capacités de réseau suffisantes. Pour éviter que ces situations ne se reproduisent, le réseau a été exploi-

Pour préserver la stabilité du réseau, Swissgrid est intervenue à plusieurs reprises en faveur de gestionnaires de réseaux de transport étrangers, mettant à leur disposition une réserve de secours.

l'Oberland bernois au Valais et la ligne alpine transfrontalière 380 kV qui traverse le col de Forclaz n'ont entravé le bon fonctionnement du réseau en Suisse. Les gestionnaires ont su réagir à temps et prendre les mesures qui s'imposaient.

Pour préserver la stabilité du réseau, Swissgrid est intervenue à plusieurs reprises en faveur de gestionnaires de réseaux de transport étrangers, mettant à leur disposition une réserve de secours. La coordination avec les gestionnaires de réseaux de distribution et les exploitants de centrales, qui a été améliorée, a permis elle aussi de désengorger ponctuellement le réseau. Des op-

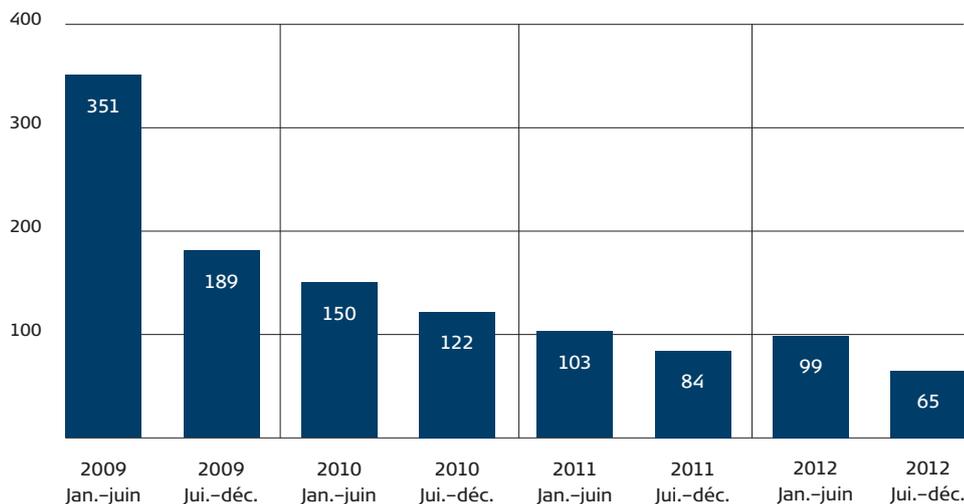
té pour la première fois en fonction de la température à l'été 2012. Cette méthode permet d'exploiter au mieux la performance physique du réseau, donc d'accroître ses capacités. Hormis la meilleure coordination, la conduite du réseau en fonction de la température s'est avérée un instrument efficace. Cependant, ces avancées ne résorbent pas les congestions structurelles sur le réseau de transport suisse.

Moindre coût de l'énergie de réglage

Les coûts d'acquisition des prestations de services système ont été à nouveau réduits en 2012. Les dépenses annuelles ont totalisé près de CHF 164 millions, soit

Evolution des coûts d'acquisition à réserve de puissance égale

En millions de CHF



une réduction de 12% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution positive est le résultat de deux mesures. À partir de mai 2012, Swissgrid a pu réduire la quantité de puissance de réglage tertiaire requise sans pour autant compromettre la sécurité de l'approvisionnement ni la grande qualité du réglage en Suisse. Le recours à une nouvelle méthode de prévision de la puissance de réglage sollicitée a permis d'anticiper les déséquilibres sur le réseau avec une bien meilleure précision. L'adhésion de la zone de réglage suisse à l'Association de régulation des réseaux électriques allemands a aussi fait baisser les coûts. Cette association recoupe les déséquilibres de puissance de divers pays. En d'autres termes, les zones de réglage résorbent entre elles leurs déséquilibres avant que la puissance de réglage soit utilisée, cela afin de limiter au maximum la quantité d'énergie de réglage nécessaire. Grâce à ce comportement « solidaire », les zones de réglage sollicitent mutuellement le strict minimum de puissance de réglage.

Projet GO!: la cession des activités de réseau s'est déroulée sans problème

La cession du réseau de transport suisse à Swissgrid en 2012 fut un processus d'une grande complexité. Néan-

Les travaux initiés en 2011 ont été poursuivis afin que Swissgrid puisse commander tous les éléments de réseau du pays. Depuis novembre 2012, tous les opérateurs réalisent les manœuvres de couplage sur tous les postes de transformation d'Alpiq depuis le poste de conduite Swissgrid Control à Laufenburg. Cette commande centralisée sera étendue à l'avenir à 26 postes de couplage dans toute la Suisse. Les collaborateurs de Swissgrid Control ont été minutieusement préparés à cette tâche importante. Leur formation portait principalement sur la connaissance des postes de couplage et des conditions sur le terrain. Chaque poste de transformation est installé dans un environnement différent, dont il convient de tenir compte au quotidien dans l'exploitation du réseau. Les collaborateurs ont obtenu une certification à l'été 2012 à l'issue de leur formation.

Swissgrid s'engage pour la stratégie énergétique de la Confédération

Les travaux entrepris pour mettre en œuvre la stratégie énergétique de la Confédération ont été poursuivis en 2012. Ils consistaient avant tout à analyser les évolutions possibles des flux et marchés de l'électricité jusqu'en 2035. Les consignes émises dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 ont servi à simuler

**L'approvisionnement en
électricité a pu être garanti à
haut niveau à tout moment sans
que la cession du réseau n'ait
d'impact sur le consommateur
d'électricité.**

moins, l'opération a été menée à bien dans les délais grâce à la coopération constructive des anciens propriétaires et de Swissgrid, qui ont tous fait preuve d'une grande détermination. Hormis la cession juridique et financière, il fallait s'assurer que Swissgrid soit capable d'assumer ses nouvelles fonctions de gestion. Celles-ci consistent plus précisément à planifier et exécuter les travaux de maintenance, pallier les dysfonctionnements et exécuter les processus administratifs tels que l'émission ou le paiement de factures. Il s'agissait de maintenir toutes ces activités sans interruption pendant la phase de transformation. Swissgrid et toutes les parties prenantes au projet de cession du réseau y sont parvenues. L'approvisionnement en électricité a été constamment maintenu à haut niveau sans que les lourds travaux n'aient de répercussions pour les consommateurs d'électricité.

divers scénarios et à en déduire la future structure du réseau en 2035. À cet égard, l'important est de considérer la conception d'un point de vue suisse et de comparer les évolutions à l'échelle nationale. C'est dans cet objectif que Swissgrid a mis en place des groupes de coordination régionaux composés de représentants de gestionnaires de réseaux de distribution et de Swissgrid. Ce nouvel organe d'experts se réunit chaque semestre pour discuter des évolutions des réseaux dans toutes les régions du pays et apporter les ajustements nécessaires.

Dans le cadre du développement du réseau suisse, Swissgrid veille aussi à établir un lien fort entre notre pays et le réseau européen. Si les projets sur le réseau suisse sont jugés pertinents d'un point de vue européen, la Suisse pourrait même bénéficier de

subventions européennes. Autre idée d'avenir: un supergrid européen, actuellement à l'étude. Ce projet, initié en 2012, porte sur la période de 2020 à 2050. La Suisse, de par son rôle de plaque tournante de l'électricité en Europe, a tout intérêt à contribuer à la création de ce réseau. Ce projet est très important pour la sécurité future de l'approvisionnement et l'économie suisse puisqu'il permettra de transporter l'électricité éolienne et solaire sur de grandes distances, depuis les centres de production périphériques vers les centres de consommation, en limitant les pertes, et de la stocker provisoirement dans des réservoirs en fonction de l'offre et de la demande.

Des capacités de réseau en hausse grâce à une meilleure gestion des congestions

Swissgrid a encore amélioré les processus de gestion des congestions en 2012, avec le concours de gestionnaires de réseaux de transport et d'exploitants de bourses d'électricité européens. À titre d'exemple, une nouvelle procédure a été instaurée à la frontière helvético-italienne pour négocier les capacités transfrontalières. Les négociants peuvent désormais exécuter leurs transactions et acquérir des capacités de transport pendant la journée (intraday). Cette nouvelle procédure s'inscrit dans le cadre d'une initiative européenne qui vise à

du réseau, le raccordement au réseau, la gestion des congestions et l'énergie de réglage.

Il est indispensable que tous les acteurs soient impliqués dans le projet car les codes de réseau couvrent toute la chaîne de valeur ajoutée de l'électricité, de l'alternateur au consommateur en passant par le réseau de transport et de distribution. Swissgrid assume dans ce domaine une fonction de coordinateur et contribue pour une large part à la définition de ces règles. Ce faisant, la société tient compte des intérêts et des besoins du secteur suisse de l'électricité. À cette fin, Swissgrid a défini l'année dernière un nouveau processus dans lequel l'Association des entreprises électriques suisses (AES) coordonne régulièrement son travail avec des équipes d'experts du secteur.

Rétribution à prix coûtant du courant injecté: la demande explose

2012 a été une année record pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Un total de 11 510 nouveaux projets ont été annoncés, portant à 32 600 le nombre d'annonces depuis la création de la RPC en 2009. Fin 2012, 4 804 installations bénéficiant de la RPC étaient en service. Elles ont produit 1 125 GWh sur toute l'année 2012. Néanmoins, le plafonnement financier de

Swissgrid a obtenu des informations et suggestions importantes de la population, avec laquelle elle était en contact étroit.

optimiser en permanence la situation de réseau aux frontières des pays européens. Elle a également été mise en place aux frontières italiennes avec la France et la Slovaquie, améliorant considérablement les conditions pour les négociants suisses sur le marché électrique européen et instaurant les conditions indispensables au transport des sources d'énergie renouvelables.

Les règles du transport européen de l'électricité ont été précisées

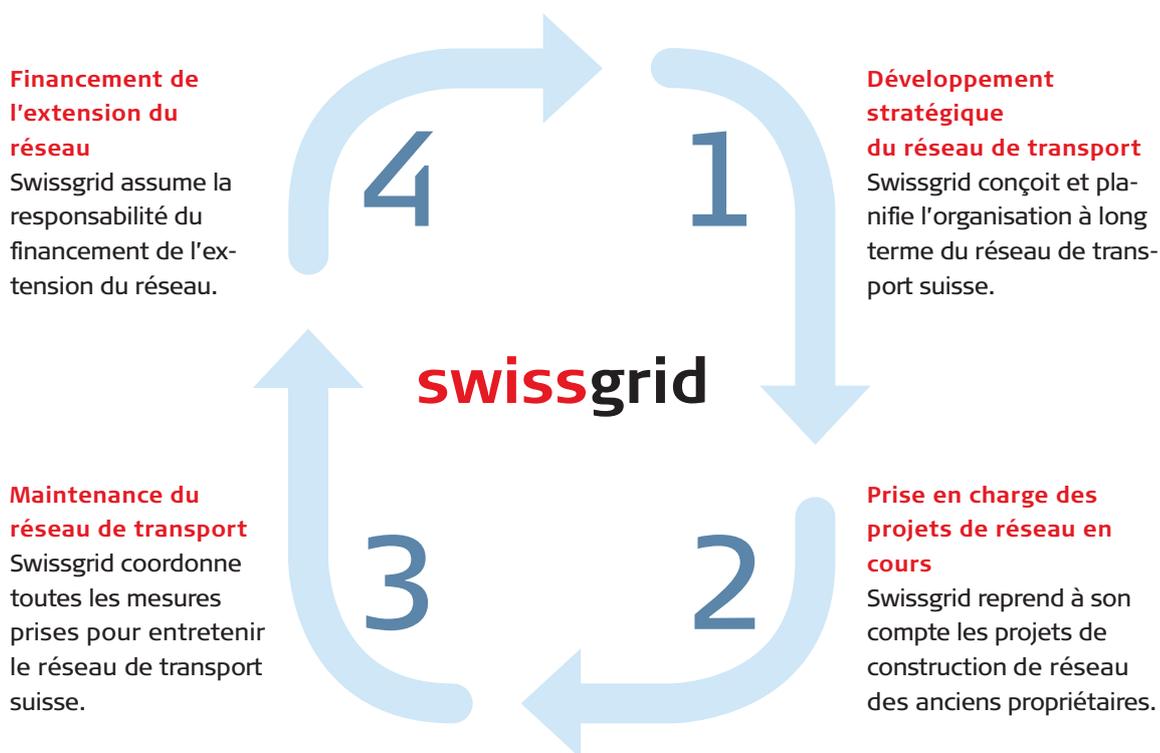
Les évolutions sur le marché électrique européen ont toujours une influence sur la Suisse. Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième paquet pour le marché intérieur de l'énergie, le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport REGRT-E définit les règles du jeu (codes de réseau) qui régiront l'organisation du marché électrique européen, notamment l'exploitation

la RPC imposé par le législateur a encore allongé la liste d'attente. À la fin de l'année, Swissgrid comptait plus de 24 600 projets en liste d'attente. Dans son nouveau projet de loi pour mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral donne des pistes pour accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité. Si le Parlement accepte ces propositions, la liste d'attente pourra être rapidement réduite.

Dialogue intense sur l'extension du réseau

Sur fond de transformation de notre marché de l'électricité, Swissgrid a renforcé le dialogue avec la population dans les régions concernées par l'extension du réseau. Les activités se sont principalement concentrées sur les cantons montagneux des Grisons et du Valais, où l'extension du réseau est largement prioritaire et où se concentrent les congestions majeures sur le réseau

Les nouvelles missions de Swissgrid, propriétaire du réseau



de transport suisse. L'objectif était de sensibiliser les citoyens aux revendications de Swissgrid dans le cadre des projets d'extension en cours et d'ouvrir un débat sincère et objectif sur les grandes problématiques et les thèmes importants. En outre, les personnes intéressées ont pu se faire une idée de la diversité de l'extension du réseau et des moyens techniques utilisés au moyen d'applications interactives et de présentations sonores. Swissgrid a obtenu des idées et renseignements importants au contact étroit avec la population. En effet, pour qu'ils puissent être menés à bien rapidement, les prochains projets de construction de ligne doivent être largement acceptés par la société.

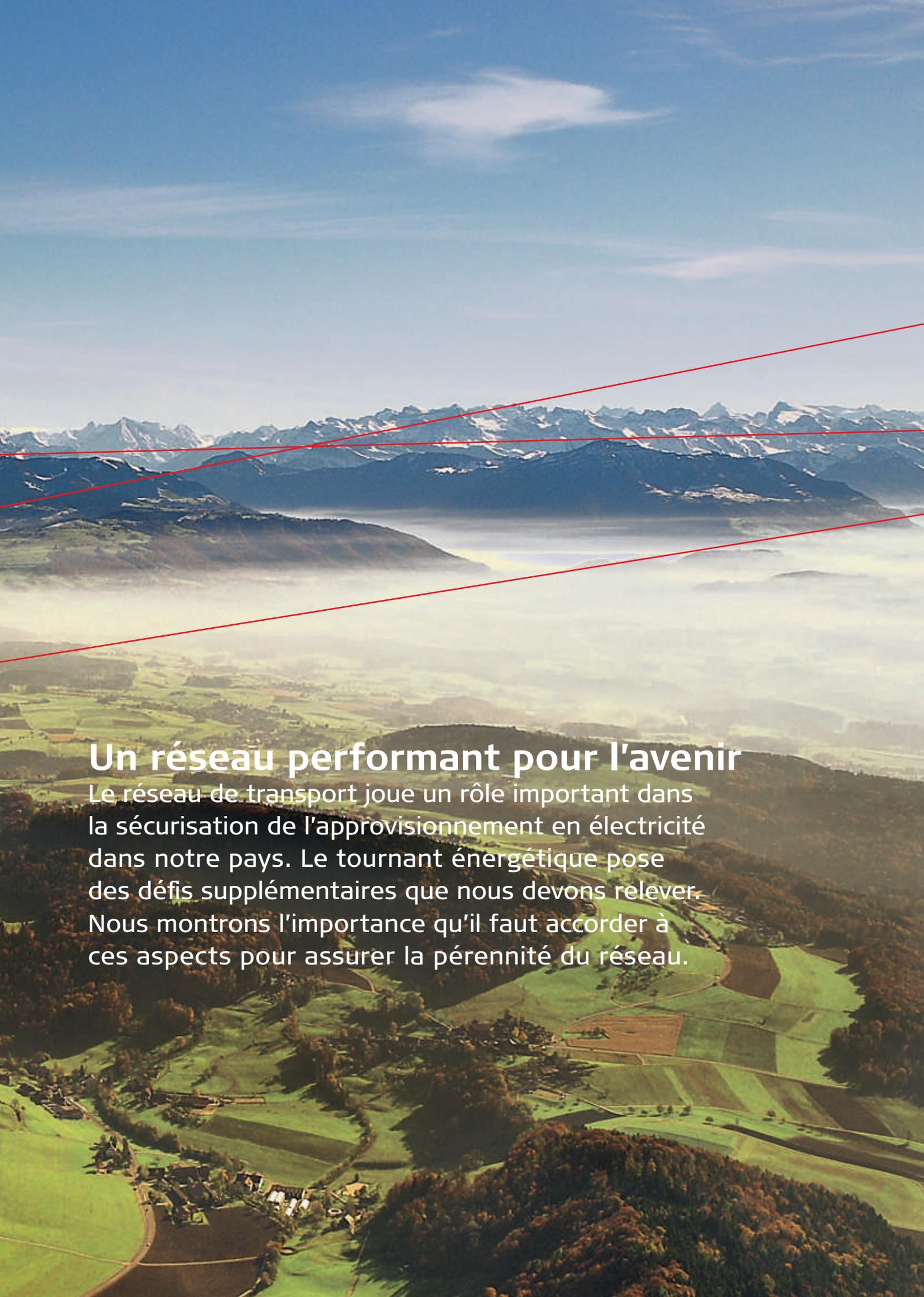
Organisation, capacités et développement de l'entreprise

Du fait de la croissance rapide de Swissgrid et de son accès à la propriété du réseau, qui s'accompagne de nouvelles responsabilités, la société a dû repenser et optimiser ses processus de transactions commerciales et recruter de nouveaux spécialistes. Elle a embauché près de 80 nouveaux collaborateurs au cours de l'exer-

cice rapporté. Swissgrid est un employeur attrayant. Preuve en est son classement parmi les 100 entreprises les plus intéressantes pour les ingénieurs en Suisse. Ces informations ont été recueillies par l'institut de sondage trendence, qui interroge chaque année de jeunes diplômés sur leurs projets de carrière et employeurs privilégiés. Afin d'accroître encore l'attrait de Swissgrid, la direction a voté en 2012 un concept intégré de développement du personnel et de l'organisation. Il prévoit pour tous les collaborateurs des formations initiales et continues prédéfinies ou individuelles.

Dès 2012, les éléments prometteurs, cadres et collaborateurs ont pu suivre une grande diversité de cours dispensés au sein même de la société. À l'avenir, Swissgrid proposera également à ses collaborateurs des formations complémentaires dans des entreprises partenaires à l'étranger. Les gestionnaires de réseaux de transport de toute l'Europe partageront ainsi leurs connaissances à travers ce nouveau programme d'échange.





Un réseau performant pour l'avenir

Le réseau de transport joue un rôle important dans la sécurisation de l'approvisionnement en électricité dans notre pays. Le tournant énergétique pose des défis supplémentaires que nous devons relever. Nous montrons l'importance qu'il faut accorder à ces aspects pour assurer la pérennité du réseau.



« La Suisse est un eldorado pour les technologies à haute tension »

Entretien avec Christian Franck, directeur du département Technologies à haute tension de l'Institut pour le transport de l'énergie électrique et la technologie haute tension (EEH) de l'EPF de Zurich

Le secteur de l'électricité est en mutation. Quelles sont, selon vous, les nouvelles exigences techniques auxquelles doit répondre le réseau à très haute tension ? Aujourd'hui, nous voulons produire de l'énergie à partir de sources renouvelables. La production est assurée en périphérie par de grandes centrales et localement dans les communes. Le problème de la production locale d'électricité, c'est qu'elle ne satisfait pas tous les besoins. Il faut donc amener de l'électricité, produite par les parcs éoliens offshore en mer du Nord et en mer Baltique par exemple, jusqu'aux centres de consommation d'Europe centrale. C'est l'un des grands défis qui nous occupent: transporter une grande quantité d'énergie sur de longues distances.

Quels autres défis devez-vous relever? Pouvez-vous nous donner un exemple ? Jusqu'à maintenant, nous étions habitués à ajuster la production d'électricité des centrales aux besoins des consommateurs. Or, l'énergie éolienne et solaire doit être consommée immédiatement après sa production. Il est très difficile de la gérer. Les fluctuations de l'injection sont donc le deuxième grand défi.

Quelles sont les solutions proposées par les chercheurs ? On pourrait tout simplement conserver la technologie utilisée jusqu'à maintenant, c'est-à-dire poser de nouvelles lignes de courant alternatif dans les régions côtières. Mais ce ne serait pas la solution la plus judicieuse car elle impliquerait de lourds travaux. Nous dis-

posons aujourd'hui d'une nouvelle technologie plus efficace: le transport du courant continu à haute tension.

Une technologie somme toute très ancienne... C'est exact. Les premiers systèmes mis au point au 19^e siècle utilisaient le courant continu. Mais l'électricité ne s'est vraiment répandue qu'après l'apparition de dispositifs d'électronique de puissance, qui ont permis de modifier le niveau de cette tension continue, ou de la convertir en courant alternatif. Cette technologie a été considérablement perfectionnée au cours des dix et même des vingt dernières années, et de nombreuses améliorations permettant des gains d'efficacité y seront encore apportées dans un avenir proche.

Il existe déjà des parcs éoliens offshore. Pourquoi ne pas construire directement des réseaux de courant continu ? À l'heure actuelle, nous pouvons transporter le courant continu d'un point à un autre. Mais nous ne disposons pas encore de la technologie qui nous permettrait de fusionner le tout dans un réseau. Une autre grande question reste sans réponse: comment détecter les pannes provoquées par exemple par la foudre ? Si on utilise le courant continu, cette panne peut paralyser tout le réseau, donc des milliers de kilomètres. Cela ne m'empêche pas de penser que le courant continu est une grande technologie d'avenir.

L'abandon des lignes aériennes en faveur du transport d'électricité souterrain soulève actuellement de grands débats. L'enfouissement des lignes est plus facile à réaliser avec du courant continu qu'avec du courant alternatif. Mais les lignes souterraines ne sont pas aussi performantes que les lignes aériennes. La chaleur produite lors du transport de l'électricité se dissipe mal. L'une des solutions envisageables consiste à isoler les câbles avec du gaz. Un gaz isolant remplit parfaitement cette fonction: l'hexafluorure de soufre. Mais il a un défaut: son potentiel d'effet de serre est 25 000 fois plus élevé que celui du dioxyde de carbone. C'est pourquoi nous recherchons d'autres solutions.

Peut-on encore améliorer les lignes aériennes utilisées aujourd'hui ? Il est certain que l'on peut encore accroître la capacité de transfert du réseau et la fiabilité de l'infrastructure. Prenons l'exemple de la limitation de l'intensité admissible en fonction de la température. Il s'agit de toujours transporter la quantité exacte d'électricité permise par la température ambiante de l'air. À l'Institut de

la technologie haute tension, nous cherchons à déterminer le niveau de résistance qu'une ligne peut atteindre en fonction de la température extérieure sans qu'elle ne s'use trop. Ce sont ces limites qui nous intéressent à l'heure actuelle. Les capacités de réserve étaient suffisantes par le passé, donc ces questions n'avaient pas autant de poids dans la balance.

Les études que vous réalisez à votre institut relèvent de la recherche fondamentale. Comment jugez-vous la situation de la recherche appliquée dans les entreprises suisses ? Un nombre incroyablement élevé d'entreprises se consacrent à la technologie à haute tension en Suisse. La société Weidmann à Rapperswil, dans le canton de Saint-Gall, est une figure de proue sur le marché international de l'isolation des transformateurs. Micafil, filiale du groupe ABB Suisse à Zurich-Altstetten, livre des isolateurs à des entreprises du

monde entier. D'autres exemples me viennent à l'esprit: Pfisterer Sefag à Malter, à proximité de Lucerne, ou encore Axicom, qui a été rebaptisée TE Connectivity Solutions. La liste est longue. ABB a récemment annoncé le développement d'un contacteur à courant continu capable de couper les courants de défaut qui dépassent d'un certain niveau le courant normal. La Suisse est un véritable Eldorado pour les technologies à haute tension.



Portrait

Christian Franck (40 ans) dirige depuis début 2010 le département Technologies à haute tension de l'Institut pour le transport de l'énergie électrique et la technologie haute tension (EEH) de l'EPF de Zurich. Avant d'occuper cette fonction, il avait travaillé pendant six ans comme scientifique et chef d'équipe au centre de recherche d'ABB à Baden (AG). Il a étudié la physique aux universités de Bonn, d'Edimbourg et de Kiel, puis a obtenu son titre de docteur en physique expérimentale à l'Institut Max Planck de Greifswald en 2003. Christian Franck est marié et père de trois enfants.

Les recherches menées par la division Technologies à haute tension de l'EEH s'articulent autour de trois axes: 1) la technologie des réseaux de transport de courant continu à haute tension; 2) les nouveaux mélanges gazeux isolants – qui pourraient être utilisés par exemple dans les lignes de transport d'électricité souterraines – et 3) les solutions permettant d'optimiser l'usage de l'infrastructure en place. L'une des méthodes envisagées à cette fin consiste à limiter l'intensité admissible en fonction de la température. L'Institut coopère sur ce dossier avec Swissgrid et d'autres partenaires.

La recherche sous de nouveaux auspices

Le réseau de transport est confronté à de nouvelles exigences. Pour y répondre, les chercheurs se consacrent eux aussi à de nouveaux champs d'étude. Swissgrid participe à divers projets de recherche appliquée.

La situation du réseau de transport a évolué. « Le réseau de transport actuel a été conçu pour transporter l'électricité produite par les grandes centrales jusqu'aux centres », explique Martin Geidl, responsable du département exploitation système de Swissgrid. Il précise que le réseau reposait plutôt sur l'entraide transfrontalière au départ. Il devra à l'avenir être étendu aux régions périphériques de l'Europe, avec des lignes capables de supporter des puissances élevées. Toujours selon Martin Geidl, les gestionnaires de réseaux du réseau européen doivent chercher de nouvelles voies de coopération et donner une nouvelle orientation à la commande du réseau. On peut aussi envisager d'impliquer davantage le consommateur d'électricité pour préserver la stabilité du système. De nombreuses questions restent sans réponse, et les chercheurs ne lésinent pas sur les moyens pour y remédier. Swissgrid participe à plusieurs projets de recherche aux dimensions suisses et européennes.

Projet e-Highway 2050.

Le projet de recherche « e-Highway 2050 » mené par l'Union européenne vise à mettre en place un nouveau réseau de transport de grande ampleur qui garantira le transport de l'électricité à grande échelle. Le transport de courant continu est une possibilité considérée. Swissgrid examine les aspects socioéconomiques du projet, définit la structure et l'architecture du réseau et cherche à déterminer comment exploiter un tel réseau. Le projet, prévu pour une durée de trois ans, a démarré en septembre 2012. Le réseau sera réalisé d'ici 2050 à partir des conclusions de ces travaux.

Projet Umbrella.

Le projet « Umbrella » financé par l'UE a pour objectif de mieux coordonner l'exploitation des réseaux nationaux dans le cadre d'une association. Concrètement, il s'agit d'anticiper les flux d'électricité et de les optimiser, mais aussi de développer une nouvelle méthode d'évaluation des risques sur le réseau, laquelle tiendra également compte, par exemple, de la probabilité de survenue d'une perturbation. Forte de son système, Swissgrid contribue à l'optimisation des flux d'électricité avec des expériences que Martin Geidl estime uniques en Europe. Lorsque la production des centrales doit être modifiée à court terme pour garantir la stabilité du réseau, le système de Swissgrid recherche l'intervention la plus efficace et propose des commutations au niveau des lignes et des transformateurs pour remédier à une situation de congestion. Le projet de l'UE a démarré en 2011 et se poursuivra jusqu'à fin 2014.

Projet Flexlast.

Comment les consommateurs d'électricité peuvent-ils contribuer à la stabilité du réseau? Swissgrid, FMB, Migros et IBM étudient cette question depuis début 2012 dans le cadre d'un projet qui implique les entrepôts frigorifiques du centre de distribution Migros à Neuendorf (SO). En effet, les entrepôts frigorifiques sont un « tampon » idéal qui peut contribuer à la stabilité du réseau. Même s'ils sont déconnectés du réseau pendant une courte période, leur température interne ne dépasse pas la limite prescrite. Les exploitants des entrepôts frigorifiques en sortent gagnants eux aussi puisqu'ils peuvent vendre ces puissances variables sur



« CETTE TECHNOLOGIE A UN POTENTIEL ÉNORME, ELLE N'EN EST QU'À SES BALBUTIEMENTS. »

Les projets de recherche auxquels participe Swissgrid satisfont à bon nombre des nouvelles exigences posées au réseau de transport. Selon **MARTIN GEIDL**, responsable du département exploitation système de Swissgrid sur le site de Laufenburg, la coopération et la coordination de la recherche et des études à l'échelle européenne sont ici primordiales. Elles révèlent toute leur importance dans le Wide Area Monitoring, qui permet aux opérateurs de surveiller en temps réel l'intégrité du réseau interconnecté européen.

Flux d'électricité Autoroute de l'électricité optimisés paneuropéenne Consommation

Limitation de l'intensité admissible en fonction de la température Sécurité de d'électricité flexible l'approvisionnement fondée sur le risque

le marché. Ce projet de smart grid a démarré en février 2013 avec un entrepôt pilote. Il se terminera à la fin de l'année. Une étude annexe examine le potentiel d'application de cette méthode à des appareils de plus petite taille, les groupes frigorifiques des supermarchés par exemple.

Projet de limitation de l'intensité admissible en fonction de la température sur les lignes aériennes (Tekaf).

Le transport d'électricité produit de la chaleur, qui doit être dissipée. C'est la raison pour laquelle la capacité d'une ligne est plus faible les chaudes journées d'été que les froides journées d'hiver. Dans le cadre du projet de recherche Tekaf, Swissgrid cherche à déterminer, avec le concours de l'EPF et d'autres partenaires, comment rendre plus dynamique la planification de ces capacités dépendantes de la température, jusqu'à maintenant plutôt statique, et réduire ainsi le fossé avec la réalité tout en ne sollicitant pas trop fortement le conducteur. Pour répondre à cette question, les participants au projet prennent des mesures sur la ligne 220 kV d'une installation pilote. Un projet mené par l'Institut pour le transport de l'énergie électrique et la technologie haute tension de l'EPF de Zurich, sous la direction du professeur Christian Franck, étudie les limites de température des lignes aériennes (lire à ce sujet l'entretien en page 16).

Sécurité d'approvisionnement en fonction du risque.

Qu'est-ce que la sécurité d'approvisionnement concrètement? Un projet réalisé par Swissgrid en coopération avec le centre de recherche Réseaux énergétiques (FEN) de l'EPF, auquel la société accorde des financements, se consacre à la modélisation et au calcul des risques de perturbation du réseau. Divers critères sont pris en considération: l'infrastructure, les capacités des centrales, les variations climatiques ou encore les problèmes informatiques. La sécurité d'approvisionnement avait déjà fait l'objet d'un projet achevé à la fin de 2012,

qui étudiait l'influence des tempêtes solaires. Les résultats sont réconfortants: grâce à leur situation géographique et aux lignes de transport relativement courtes du nord au sud, la Suisse et toute l'Europe centrale et du Sud sont épargnées par les dysfonctionnements provoqués par les flux géomagnétiques.

Les mots-clés essentiels

Supergrid/courant continu

Le transport du courant continu à haute tension est une option intéressante pour transporter de grandes puissances sur de longues distances. La tension, habituellement alternative, est transformée en courant continu par des convertisseurs de puissance placés au début de la ligne, puis retransformée en courant alternatif. Le courant doit traverser plusieurs centaines de kilomètres de ligne avant que les faibles pertes provoquées par le transport ne compensent le coût des investissements et les pertes générées par les convertisseurs.

Smart grid

Un smart grid est un réseau qui établit un lien entre producteurs et consommateurs et les gère par le biais d'éléments appropriés du réseau électrique, à l'aide de technologies de communication modernes. L'une de ses principales fonctions consiste à équilibrer la production volatile et la consommation irrégulière d'électricité.

Wide Area Monitoring

Le Wide Area Monitoring est une plateforme européenne qui permet à tous les gestionnaires de réseaux de surveiller la stabilité des réseaux très éloignés. La plateforme relie entre elles des stations de mesure dans toute l'Europe, du Danemark au sud de l'Italie et du Portugal à la Roumanie. Les exploitants de réseaux peuvent donc observer ce qui se passe sur le réseau au-delà du territoire que chacun d'eux couvre.

Gagner la confiance de la population et faire accepter les projets

Le Conseil fédéral a attribué un rôle central au réseau de transport dans la Stratégie énergétique 2050. Or, le réseau est fortement sollicité et montre de plus en plus souvent ses limites. Huit programmes d'aménagement ont donc été mis sur pied pour supprimer les principales congestions sur le réseau au cours des dix prochaines années.

Dans son rapport de consultation sur la Stratégie énergétique 2050 publié pendant le semestre d'hiver 2012/13, le Conseil fédéral a précisé que ces programmes faisaient le lien entre production et consommation et étaient un élément central du système d'approvisionnement en énergie, national et international. Le concept détaillé de la stratégie Réseaux électriques 2050 a été achevé au printemps 2013. La nouvelle stratégie a pour principal objectif de définir une politique énergétique claire pour la transformation et l'aménagement des réseaux électriques. Il est prévu d'étendre le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE), en place depuis 2001, pour en faire un plan sectoriel des réseaux d'énergie (PRE), et surtout d'impliquer davantage les cantons et les communes dans la recherche de couloirs pour des lignes de transport. De cette manière, la planification du réseau sera associée à l'aménagement du territoire. « La vue partielle des choses qui régnait jusqu'à maintenant disparaît progressivement en faveur d'une perspective nationale », explique Martin Weber, responsable du département Etude des lignes de Swissgrid.

Améliorer ce qui existe

Le réseau doit satisfaire aux exigences futures. C'est la raison pour laquelle Swissgrid élabore le réseau cible 2035 en accord avec la Confédération, le secteur de l'énergie et des gestionnaires de réseaux européens. Celui-ci repose sur le réseau stratégique 2020 et a un double objectif: supprimer les congestions existantes et faciliter la mise en œuvre de la stratégie énergétique de la Confédération. La planification intègre des prévisions sur l'évolution de la consommation et de la production. D'autre part, des simulations de marché sont réalisées pour déduire l'utilisation future des centrales et l'échange avec l'étranger à partir des scénarios énergétiques. Les résultats obtenus permettent de déterminer les besoins en transport et la planification effective du réseau pour l'année 2035. La planification repose entièrement sur l'état actuel du réseau. Le sigle Nova – optimisation du réseau avant renforcement avant extension – résume ce principe.

Mais le réseau suisse présente depuis longtemps des points faibles qui perturbent le flux d'électricité. Le principe Nova est déjà appliqué aux plans d'aménagement en

cours. Le réseau sera renforcé et sa performance accrue au cours des prochaines années dans le cadre de huit programmes prioritaires divisés en 28 sous-projets, qui représentent un investissement total de CHF 2,8 milliards (voir illustration en page 22). Les sous-projets portent presque exclusivement sur des transformations ou des nouvelles constructions sur des tracés de lignes existants ou des relèvements de tension de 220 à 380 kilovolts. La seule véritable nouvelle construction sur terrain vierge est prévue entre Charmey (FR) et Method (VD). « Même sans tournant énergétique, les extensions et renforcements seraient absolument nécessaires », poursuit Martin Weber.

Des lignes souterraines sont-elles envisageables ?

Bien que les lignes à haute tension ne représentent qu'un pour cent environ du réseau, les mâts élevés qui soutiennent les lignes à courant fort dénaturent le paysage. En outre, les champs électriques et magnétiques dérangent les habitants, de même que le bruit.

L'enterrement des lignes est une solution envisageable, bien qu'elle n'ait pas encore fait ses preuves sur le terrain pour le transport de la haute tension en Suisse, qui ne compte que deux courtes lignes de respectivement deux kilomètres et 500 mètres à Spreitenbach (AG) et Genève. Leurs avantages et inconvénients par rapport aux lignes aériennes sont actuellement examinés dans le cadre de la procédure du plan sectoriel. À l'avenir, un schéma d'évaluation sera employé pour examiner l'impact des deux options – lignes aériennes ou souterraines – sur l'environnement et le développement du territoire, leur rentabilité et leurs aspects techniques (voir illustration en page 22). L'enfouissement des lignes est à l'étude dans tous les projets. Dans le cadre du projet Beznau-Birr, des lignes souterraines sont en phase de conception, avec accompagnement scientifique, dans la région de Riniken. L'enfouissement partiel des lignes à Riniken sera soumis dès fin septembre 2013 à la procédure d'approbation des plans.

Lignes aériennes ou souterraines: le schéma d'évaluation de la Confédération

Dans le cadre de la procédure du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité PSE également, un schéma d'évaluation est utilisé pour examiner un projet selon di-

Les critères d'une extension du réseau socialement acceptable et sans grande incidence sur le paysage

-  **Respect de l'environnement :** paysages, réserves naturelles, sous-sols, fonctions de la forêt/valeur écologique, rayonnement non ionisant RNI, bruit, animaux sauvages/faune, protection des eaux, réduction d'autres contraintes.
-  **Sécurité d'approvisionnement :** temps nécessaire à l'octroi des autorisations, durée des constructions, disponibilité/durée des réparations, menace d'influences externes, stabilité de l'aménagement du territoire (réservation du tracé).
-  **Intérêts des communes :** tourisme/loisirs de proximité, protection des sites, dévalorisation des terrains, développement, réduction d'autres contraintes.

vers critères. Le schéma est décomposé en aspects principaux – respect de l'environnement, développement territorial, rentabilité et aspects techniques: sécurité d'approvisionnement et intérêts des communes. Chaque aspect principal englobe plusieurs critères. Si une ligne souterraine obtient une meilleure évaluation, une analyse est alors réalisée pour déterminer si les frais supplémentaires d'un enfouissement de la ligne doivent être justifiés (si la ligne aérienne coûte moins cher en soi, cette analyse n'a pas lieu). Le schéma a été présenté en 2009 à tous les groupes d'intérêt dans le cadre d'une consultation. Un test pratique a été réalisé en parallèle. À long terme, il est prévu d'intégrer le schéma d'évaluation dans le nouveau plan sectoriel des réseaux d'énergie.

Echange

Le dialogue avec les groupes d'intérêts, de la planification à la réalisation, revêt une grande importance dans l'extension du réseau. « Nous allons là où les projets d'extension sont controversés », confie Martin Kreuz, responsable de la division dialogue réseau. Il s'entretient avec les groupes d'intérêts lors de réunions d'information, sur des salons professionnels régionaux, mais aussi à l'occasion d'autres manifestations réservées aux professionnels ou ouvertes au grand public. Il a pour mission d'instaurer un climat de confiance et de remporter l'accord des groupes impliqués pour concevoir les meilleures solutions possibles.

Extension du réseau dans les pays européens

L'extension du réseau de transport se situe tout en haut de la liste des priorités. Non seulement en Suisse, mais aussi dans d'autres pays européens. Bien souvent néanmoins, la situation réglementaire et structurelle de chaque pays étant différente, chacun procède d'une autre manière.



Pays-Bas : la procédure d'autorisation qui précède la construction d'une ligne de transport ne dure plus qu'un an et demi environ. L'exploitant de réseau Tennet, responsable du réseau de transport et de distribution, a l'intention de construire une ligne nord-ouest de 230 kilomètres, une ligne sud-ouest de 120 kilomètres

et une ligne de jonction avec l'Allemagne de 60 kilomètres de long. Il est également prévu de poser une ligne souterraine de 20 kilomètres, qui servira en même temps à la recherche. Un « stakeholder management » sera mis en place pour prendre en considération les préoccupations des groupes d'intérêts et les intégrer à la planification.



Allemagne : l'agence responsable du réseau de transport mise sur un accord entre toutes les parties concernées. Les tracés sont définis dans le plan de développement du réseau, lequel est ensuite soumis à une consultation publique par l'intermédiaire du régulateur.

L'ordonnance s'applique avec force obligatoire après décision du gouvernement.



Danemark : les exploitants des réseaux à haute tension et des réseaux de distribution ont pour objectif d'enfouir les lignes de transport.



Norvège : la Norvège a une longueur d'avance sur la plupart des pays européens en matière de libéralisation, d'intégration des marchés et de négoce transfrontalier. L'exploitant de réseau public Statnett a par ailleurs déjà réalisé des projets de smart grid pour gérer la consommation d'électricité.

Swissgrid prépare le réseau pour l'avenir

Au cours des dix dernières années, seuls 150 kilomètres de réseau ont été renouvelés. Au total, le réseau doit être modernisé sur une distance de 1000 kilomètres et 300 kilomètres supplémentaires doivent être construits. Ces investissements garantiront que le réseau de transport suisse reste à la hauteur des exigences à l'avenir.

Gemmi+

1 Les tronçons du réseau utilisés pour transporter l'électricité hydraulique depuis le Valais jusqu'au Plateau sont en cours d'aménagement: les lignes Bickingen-Chippis et Chamoson-Chippis. Ces deux lignes sont modernisées pour répondre aux prescriptions actuelles et en partie complétées par des lignes de 380 kV. Ce programme d'aménagement améliore la sécurité d'approvisionnement grâce à l'intégration dans le réseau interconnecté européen.

Goms+

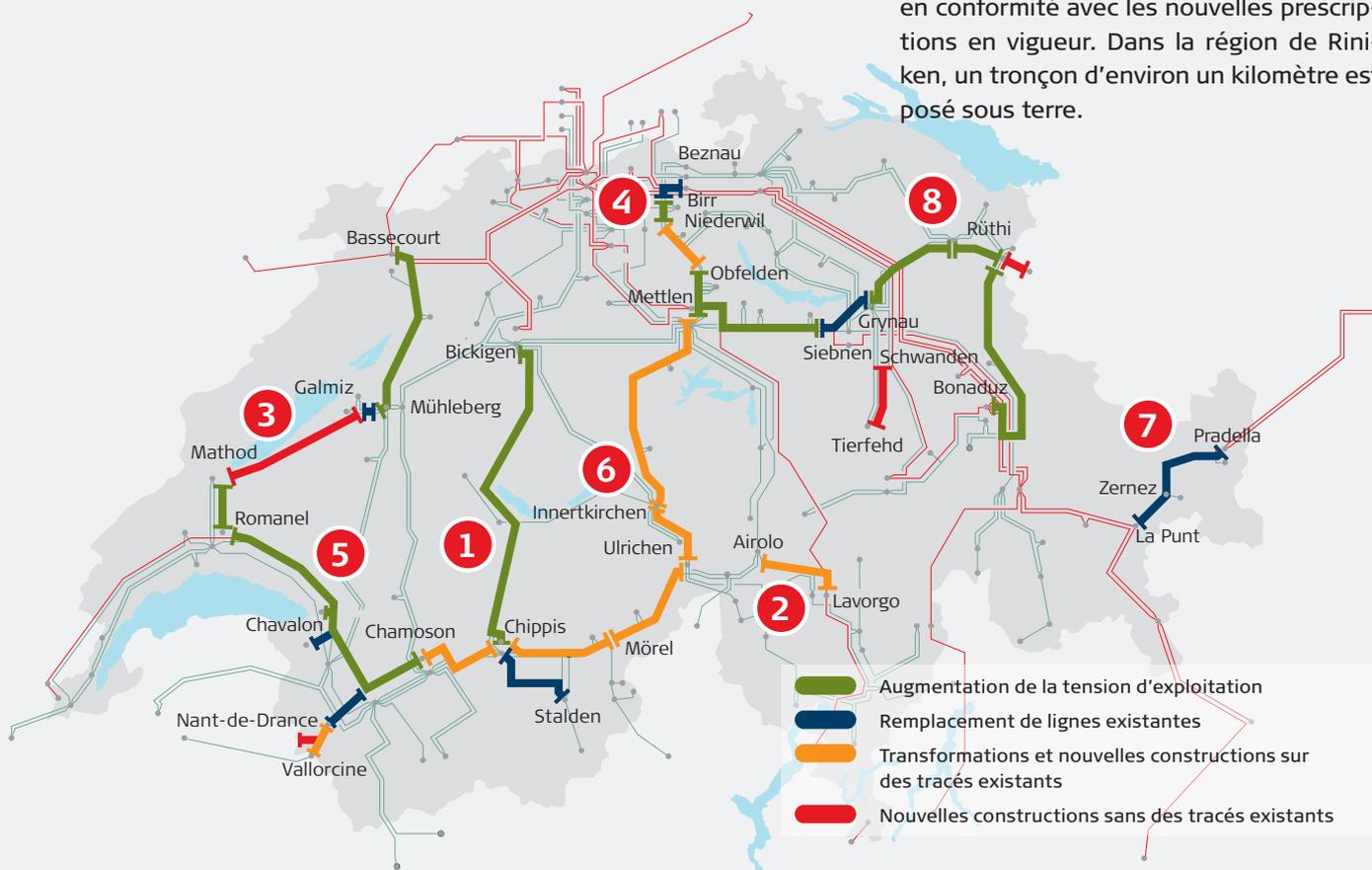
2 Quatre tronçons sont utilisés pour le transport de l'électricité hydraulique du Valais vers le Plateau et vers le Tessin, en direction de l'Italie. Les lignes 220 kV de Chippis à Mörel, de Mörel à Ulrichen, d'Airolo à Lavorgno et de Chippis à Stalden sont remplacées par des lignes 380 kV.

Bassecourt-Mühleberg-Romanel

3 Afin d'augmenter la capacité d'importation depuis le nord du pays et transporter de l'électricité hydraulique depuis le Valais, quatre lignes sont aménagées: de Bassecourt à Mühleberg, de Mühleberg à Charmey, de Charmey à Method et de Method à Romanel. Les lignes sont modifiées pour supporter des tensions plus élevées ou sont mises en conformité avec les nouvelles prescriptions techniques. La ligne Charmey-Method en construction est entièrement neuve.

Bezau-Mettlen

4 Quatre tronçons sont aménagés afin d'accroître la capacité de transport du réseau: de Bezau à Birr, de Birr à Niederwil, de Niederwil à Obfelden et de Obfelden à Mettlen. Les modifications apportées visent à accroître la tension et à mettre les lignes en conformité avec les nouvelles prescriptions en vigueur. Dans la région de Riniken, un tronçon d'environ un kilomètre est posé sous terre.





« SWISSGRID NE POURRAIT MIEUX CONTRIBUTER À ACCÉLÉRER LES CHOSES QU'AVEC DES ÉTUDES SÉRIEUSES. »

MARTIN WEBER, responsable du département Etude des lignes de Swissgrid, est convaincu de l'absolue nécessité de ces travaux de construction, indépendamment de la stratégie énergétique de la Confédération, pour garantir la sécurité de l'approvisionnement. Les procédures qui précèdent le démarrage des travaux sont longues et elles sont souvent retardées par des oppositions aux projets.

5 **Bas Valais**
Il est prévu d'assurer le transport de l'électricité hydraulique en provenance du Valais dans deux secteurs. La ligne qui mène de Chamoson à Romanel est en cours de modernisation, et la centrale à accumulation par pompage de Nant-de-Drance est raccordée au réseau à très haute tension. Des lignes 380 kV viendront remplacer les lignes 220 kV existantes et une ligne souterraine de sept kilomètres sera posée dans la galerie de la centrale. Le projet de construction d'une troisième ligne avec raccordement vers Chavalon a été annulé car il est trop incertain qu'une centrale combinée à gaz y soit érigée.

6 **Mettlen-Ulrichen**
La capacité d'importation d'électricité depuis le nord du pays et le volume d'électricité hydraulique transportée depuis le Valais sont augmentés sur deux lignes: de Mettlen à Innertkirchen et d'Innertkirchen à Ulrichen. Pour ce faire, les lignes existantes sont modernisées ou remplacées de manière à supporter des tensions plus élevées.

7 **Engadine**
D'ici à 2019, il est prévu d'aménager quatre secteurs pour transporter l'électricité hydraulique produite dans les Grisons et accroître la capacité d'importation depuis le nord du pays. De Pradella à Zernez et de Zernez à La Punt, les lignes sont aménagées pour transporter des tensions plus élevées. Un nouveau câble de garde est installé entre La Punt et Sils, et le poste de transformation de Pradella est adapté aux nouvelles conditions.

8 **Mettlen-Bonaduz**
La capacité d'importation depuis le nord du pays sera accrue dans cinq secteurs. De Mettlen à Siebnen, de Siebnen à Grynau, de Grynau à Rüthi et de Rüthi à Bonaduz, les lignes sont modernisées et mises en conformité avec les nouvelles prescriptions. Leur capacité sera portée à 380 kV. Sur le segment de Siebnen à Grynau, un câblage partiel est à l'étude entre Grynau et Tuggen. Par ailleurs, un poste de transformation est en construction à Rüthi.

Les mots-clés essentiels

Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE)

Avec le concours de l'Office fédéral du développement territorial et d'un groupe d'accompagnement, l'Office fédéral de l'énergie mène depuis 2001 de nouveaux projets de construction de lignes au moyen du PSE, son principal instrument de planification et de coordination. Des aspects économiques et écologiques sont pris en compte, de même que la politique de transport et l'aménagement du territoire. Les projets d'aménagement qui ont un lourd impact sur le territoire et l'environnement, de même que tous les projets de construction sont soumis à cette procédure PSE. Le plan sectoriel est régulièrement adapté à la planification en cascade des exploitants de réseaux. La procédure du plan sectoriel est suivie de la procédure d'approbation des plans. Celle-ci consiste à vérifier la conformité d'un projet de construction concret aux consignes de sécurité et aux exigences légales. Il est prévu d'étendre le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité pour en faire un plan sectoriel des réseaux d'énergie.

Réseau 2020/réseau cible 2035

Le réseau 2020, un développement du réseau stratégique 2015, doit remédier aux congestions actuelles et attendues dans le réseau de transport qui résulteront principalement de l'extension planifiée des centrales électriques. Il est coordonné avec les projets d'extension des exploitants de réseau européens. Le réseau 2020 comprend près de 52 projets de rénovation et d'extension. Sur la base du réseau stratégique 2020, le réseau cible pour 2035 sera élaboré d'ici l'été 2013 en concertation avec la Confédération, le secteur énergétique et les exploitants de réseau européens.

Coopération avec des partenaires européens

L'intégration dans le réseau de transport européen est de plus en plus importante pour la Suisse. Elle lui garantit son propre approvisionnement, mais elle lui permet aussi de jouer un rôle de taille face aux défis futurs.

La Suisse est une plaque tournante pour l'électricité depuis les années cinquante. Dans le contexte de la nouvelle stratégie énergétique, l'Office fédéral de l'énergie lui attribue un rôle de premier plan dans le négoce transfrontalier. En effet, plus de 40 lignes relient le réseau de transport suisse à l'étranger. Un bon dixième de l'électricité échangée en Europe transite par ces lignes.

Le rôle de la Suisse, pays situé au cœur de l'Europe, gagnera encore en importance à l'avenir. Les gestionnaires de réseaux de transport ont en effet l'intention de construire un réseau à haute tension qui servira à transporter de grandes quantités d'électricité sur de longues distances. Ce super réseau, appelé e-Highway (electricity highways system) sera mis en place progressivement entre 2020 et 2050.

Transit et stockage de l'électricité

La Suisse est un pays de transit important pour les lignes nord-sud de ce nouveau réseau. Mais elle peut aussi, grâce à ses centrales à accumulation par pompage, mettre à disposition de grandes capacités pour stocker l'électricité produite de manière irrégulière à partir de sources d'énergie renouvelables. Cette intégration apporte aussi toute une panoplie d'avantages à la Suisse: elle préserve sa sécurité d'approvisionnement.

De nombreuses questions techniques et de politique énergétique restent sans réponse. Mais « c'est aujourd'hui qu'il faut examiner ces scénarios », affirme

Kai Adam, responsable des affaires européennes chez Swissgrid. Quelle démarche est judicieuse pour l'économie suisse ? Quelle sera la réaction de la société face à l'e-Highway ? Qui exploitera cette infrastructure paneuropéenne ? La répartition des coûts est une question particulièrement délicate, précise Kai Adam. Qui bénéficiera du transport d'électricité ? Qui financera l'infrastructure ? Mais avant toute chose, quelle sera la situation du secteur de l'énergie en 2050 et de quoi le réseau de transport devra-t-il alors être capable ?

Scénarios pour le monde d'après-demain

Les questions techniques et de politique énergétique soulevées par le développement de l'e-Highway sont coordonnées par le Réseau de gestionnaires de réseau de transport (European Network of Transmission System Operators for Electricity, REGRT-E). Swissgrid est un membre fondateur et un centre de compétences reconnu du REGRT-E. La société participe à la recherche sur le Supergrid (voir article en pages 16 et 17), mais elle est aussi représentée dans un groupe de travail qui se consacre aux questions de politique énergétique soulevées par cette autoroute de l'électricité. Ce projet de recherche concevra et examinera plusieurs scénarios pour 2050 au cours des prochaines années. L'objectif est d'obtenir un plan de développement modulaire, poursuit Kai Adam.

Seulement voilà, cela fait déjà bien longtemps que la planification du réseau ne s'arrête plus aux frontières.



« IL S'AGIT DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA SUISSE EN EUROPE. »

Le REGRT-E, l'e-Highway et la TSC ne sont pas les seuls projets et initiatives auxquels Swissgrid participe. D'autres engagements confirment son rôle important dans le contexte européen et lui permettent d'échanger des informations.

KAI ADAM, responsable des affaires européennes chez Swissgrid, coordonne les représentants des organes de Swissgrid. « Il s'agit aussi de défendre les intérêts de la Suisse en Europe », affirme-t-il.

La coordination et la coopération sont de plus en plus décisives en Europe, même dans des conditions normales d'exploitation. C'est la raison pour laquelle le REGRT-E programme le développement des réseaux dans toute l'Europe pour une période de dix ans. Dans ce Ten Year Network Development Plan (TYNDP), chaque exploitant de réseau intègre les projets d'extension et de

modernisation qui présentent un intérêt pour l'échange transfrontalier d'électricité. Les plans sont mis à jour tous les deux ans, puis le sont à nouveau au bout de dix ans, selon le principe de la planification en cascade. Swissgrid a intégré trois programmes divisés en plusieurs sous-projets dans ce plan à dix ans. Ces projets font également partie des programmes d'extension nationaux.

Savoir ce qui se passe sur le réseau

Pour un gestionnaire de réseau de transport, il est crucial de pouvoir planifier son activité, non seulement sur le réseau national, mais aussi de plus en plus dans le contexte européen. Des informations sont échangées en temps réel dans le cadre de la coopération TSC. Un centre de service coordonné est en cours de constitution. Swissgrid met à disposition le premier Operational Manager.

Les grandes coupures de courant telles que celle qui a frappé une grande partie de l'Europe en 2006, mais aussi la part importante des sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité, ont révélé ces dernières années toute l'importance de l'échange des informations dans l'exploitation du réseau. Afin d'accroître encore la sécurité sur les réseaux à très haute tension, douze gestionnaires de réseau de transport d'Europe centrale ont initié une coopération à la fin de 2008. La Transmission System Operator Security Cooperation (TSC) est dotée d'un organe de sécurité permanent et utilise un système d'information en temps réel et une plateforme informatique commune pour réaliser des analyses de sécurité dans les diverses phases de la planification.

La TSC a choisi un mode d'organisation décentralisé. Les responsabilités incombent aux différents membres, qui communiquent chaque jour par vidéoconférence. La

deuxième grande association Coreso, qui réunit cinq pays d'Europe de l'Ouest également depuis fin 2008, centralise quant à elle l'échange d'informations par le biais de sa propre société implantée à Bruxelles.

Mais TSC a reconnu elle aussi qu'elle avait besoin d'un organe de coordination. C'est pourquoi elle met actuellement en place à Munich une unité de service centrale (Central Service Providing Entity CSPE) qui sera chargée d'améliorer l'efficacité,

la qualité et la coordination des nouveaux travaux tout en accélérant leur exécution. Swissgrid avait vivement souhaité la mise en place de cette nouvelle structure de TSC. C'est la raison pour laquelle le premier Operational Manager provient de ses rangs. Epaulé par une équipe de spécialistes et d'analystes mis à disposition par les gestionnaires de réseaux, l'Operational Manager réalisera des calculs pour toute la région et garantira l'échange d'informations avec Coreso.

Les mots-clés essentiels

REGRT-E

Le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport REGRT-E (European Network of Transmission System Operators for Electricity) a été fondé en 2009 pour que le réseau soit en mesure de satisfaire aux exigences croissantes qui lui sont posées. Le REGRT-E regroupe 41 exploitants de réseaux de transport de 34 pays européens, dont la Suisse, représentée depuis sa création. Il définit les codes de réseau (règles du jeu de l'exploitation du réseau), coordonne les exploitants et poursuit le développement du réseau de transport suisse.

TYNDP

Le plan de développement des réseaux à dix ans (Ten Year Network Development Plan, TYNDP) du REGRT-E regroupe plus de 100 projets d'extension menés par des gestionnaires de réseaux en Europe qui soutiennent la politique énergétique de l'UE, de l'intégration des marchés et des sources d'énergie renouvelables à la sécurité d'approvisionnement. La planification du réseau, établie en 2012 pour une durée de dix ans, prévoit des investissements à hauteur de 104 milliards d'euros destinés à moderniser les lignes à haute tension et à en construire 51 500 kilomètres supplémentaires en Europe. Swissgrid participe au TYNDP avec trois programmes d'extension.



An aerial photograph of a rural landscape. The foreground and middle ground are dominated by a patchwork of vibrant green agricultural fields, likely corn or soybeans, separated by light-colored dirt roads and paths. Some fields are in different stages of growth, showing varying shades of green and yellow. In the lower-left corner, there is a small cluster of houses with brown roofs. To the left, a major road or highway runs parallel to a railway line. In the background, there are rolling hills and a range of mountains under a clear blue sky with a few wispy clouds. A large body of water is visible in the far distance on the left. Two thin red lines are drawn across the image, one above and one below the text.

Rapport financier 2012

Contenu

30	Commentaire financier
34	Compte de résultat
35	Bilan
36	Tableau de financement
37	Evolution des fonds propres
38	Annexe
69	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
70	Rapport de l'organe de révision

Commentaire financier

Résultat stable pour l'exercice 2012 – Solidité de la structure du capital après la fin de la reprise du réseau

Pour Swissgrid, la fin de la reprise du réseau de transport au 3 janvier 2013 a marqué l'avènement d'une nouvelle ère, également du point de vue économique et financier. En raison d'une intervention du régulateur, la reprise a eu lieu six mois plus tard que prévu, ce qui a engendré des inefficiences au niveau des travaux liés au projet et au management, mais aussi des coûts supplémentaires considérables. Par ailleurs, l'exercice écoulé a été caractérisé par des tarifs plus bas par rapport à l'exercice précédent et par un résultat stable.

Dans les domaines réglementaire et juridique, Swissgrid a réalisé de nouveaux progrès au cours de l'exercice sous revue. Dans un arrêt qui fait jurisprudence, le Tribunal fédéral a décidé qu'il n'existe pour le régulateur aucune base légale pour approuver à titre préventif les tarifs fixés par Swissgrid. En outre, le régulateur a suspendu la procédure ouverte en 2011 concernant l'examen a posteriori des coûts d'exploitation 2010 et a entièrement reconnu les coûts invoqués par Swissgrid. S'agissant des réductions de coûts visées par d'autres procédures, Swissgrid continuera à utiliser tous les moyens de recours à sa disposition.

Charges d'approvisionnement et d'exploitation

Les rétributions versées aux centrales pour la mise en réserve de l'énergie de réglage ont été réduites de CHF 23,8 mio supplémentaires en 2012, passant ainsi à CHF 163,1 mio. Cette réduction est due non seulement à la disponibilité élevée des centrales et aux conditions météorologiques favorables, mais aussi à un nouvel élargissement du cercle des fournisseurs. De plus, quasiment la moitié de la charge d'approvisionnement est attribuée aux indemnités décidées par le régulateur en faveur des propriétaires de réseau (CHF 300,7 mio, contre CHF 292,5 mio en 2011). Au total, la charge d'approvisionnement de CHF 620,2 mio est inférieure de CHF 28,8 mio par rapport à l'exercice précédent.

Par rapport à 2011, la charge d'exploitation, amortissements et dépréciations inclus, a augmenté de CHF 9,8 mio, passant à CHF 132,6 mio. Cette augmentation est due principalement à la réduction de personnel dans le secteur « Asset Management and Service », lequel est responsable du réseau de transport à partir de 2013. D'un montant de CHF 70,3 mio, la charge de personnel est supérieure de CHF 8,5 mio par rapport à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires de Swissgrid se compose à environ 80% des revenus de tarif. Les tarifs des trois principaux secteurs d'activité (« Transport », « Prestations de services système » et « Pertes de transport ») ont été réduits par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net, qui a diminué de 24% pour passer à CHF 759,7 mio, dépend principalement des tarifs. Les quantités d'énergie facturées ont également stagné au cours de l'exercice sous revue. Le nombre de consommateurs finals, qui

est déterminant pour le tarif général SDL, n'a augmenté que de 0,2% par rapport à 2011, pour atteindre 57,7 TWh.

Les différences de couverture cumulées, c'est-à-dire les recettes tarifaires et autres qui ont été réalisées, déduction faite des charges d'approvisionnement, d'exploitation et de capital, ont peu changé par rapport à l'exercice précédent. Par rapport à 2011, l'ensemble des excédents – engagements au bilan – ont légèrement augmenté de CHF 4,6 mio, passant à CHF 209,8 mio. Il convient de mentionner qu'un déficit de CHF 67 mio a été enregistré pour la première fois dans le segment « Transport ». Celui-ci résulte de la baisse des recettes due aux tarifs et aux quantités et de la hausse des charges d'approvisionnement et d'exploitation. Les différences de couverture sont prises en compte dans le calcul des tarifs futurs et seront donc à nouveau éliminées à moyen terme.

EBIT, résultat financier et résultat d'entreprise

Le résultat opérationnel (EBIT) de Swissgrid se base sur les biens investis nécessaires à l'exploitation, multipliés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) de 4,14% (exercice précédent: 4,25%). Par rapport à 2011, l'EBIT a légèrement augmenté de CHF 12,7 mio, passant à CHF 13,3 mio en 2012. Cette augmentation est due principalement aux divers projets d'investissement en cours et à la hausse de l'actif immobilisé imputable en résultant.

La charge financière nette de CHF 1,2 mio (exercice précédent : CHF 0,8 mio) contient des commissions de mise à disposition pour les limites de crédit non invoquées d'un montant de CHF 1,1 mio (exercice précédent : CHF 0,4 mio). Grâce à la réduction rapide des soldes débiteurs, Swissgrid ne dépendait plus de crédits dès le mois de janvier. D'un montant de CHF 9,8 mio, le résultat de l'entreprise se situe au niveau de celui de l'exercice précédent (CHF 9,7 mio).

Bilan et tableau de financement

La somme du bilan s'élève, hors actifs et passifs détenus à titre fiduciaire, à CHF 450,8 mio. Elle est donc supérieure de 11% à celle de l'exercice précédent. En particulier, l'augmentation des différences de couverture actives et passives a engendré une extension du bilan. Par rapport à 2011, les flux de trésorerie libres ont augmenté de CHF 21 mio, passant à CHF 60,4 mio. Cette augmentation est due principalement à la baisse de CHF 33,1 mio de l'actif circulant net, passant à CHF 128,9 mio. Les investissements inscrits au bilan au cours de l'exercice sous revue s'élèvent à CHF 34,5 mio (exercice précédent : CHF 39,6 mio). Hormis le projet « GO! » (reprise du réseau), ils ont financé divers projets d'infrastructure, IT et sectoriels.

Perspectives

Depuis janvier 2013, Swissgrid n'est plus responsable uniquement de l'exploitation, mais aussi de l'entretien, de la modernisation et de l'extension du réseau de transport. La structure du capital après la fin de la reprise du réseau est solide et orientée à long terme: outre 30% de fonds propres, le financement s'effectue environ pour moitié respectivement avec des prêts d'actionnaires subordonnés à long terme avec des options

de conversion étendues du côté de Swissgrid et avec deux emprunts émis sur le marché des capitaux avec des durées de 7 et 12 ans. De plus, l'entreprise dispose de limites de crédit autorisées d'un montant de CHF 325 mio pour le financement de ses tâches opérationnelles.

Swissgrid est consciente que la reprise du réseau a engendré de nouveaux défis également sur le plan économique et financier. Afin que les bailleurs de fonds puissent être indemnisés conformément aux conditions du marché, elle doit réaliser un rendement approprié et stable. Swissgrid salue par conséquent la nouvelle méthode de calcul du WACC récemment décidée par le Conseil fédéral, qui correspond à la pratique habituelle du marché des capitaux et renforce l'attrait des investissements dans l'infrastructure de réseau.

Suite à la reprise de 17 sociétés pour l'exploitation du réseau au 3 janvier 2013, la priorité est désormais donnée à l'épuration et l'intégration coûteuses des données de reprise de toutes les installations. En 2013, les mesures convenues par les parties à la transaction concernant l'examen et l'actualisation des évaluations seront par ailleurs poursuivies.

Luca Baroni
CFO

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires net	4, 5	759,7	1 002,3
Autre produit d'exploitation	4, 6	11,0	11,7
Variation des différences de couverture	4, 14	-4,6	-229,5
Prestations propres à l'actif		4,7	4,2
Total des produits d'exploitation		770,8	788,7
Charge d'approvisionnement	4, 5	620,2	649,0
Marge brute		150,6	139,7
Matériel et prestations de tiers	7	33,3	33,2
Personnel	8	70,3	61,8
Autres charges d'exploitation	9	13,9	10,9
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		33,1	33,8
Amortissements	12	17,4	20,7
Dépréciations	12	2,4	0,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	13,3	12,7
Produits financiers	10	0,2	0,1
Charges financières	11	1,4	0,9
Résultat avant impôts		12,1	11,9
Impôts		2,3	2,2
Résultat de l'entreprise		9,8	9,7

Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations corporelles	12	51,0	43,6
Immobilisations incorporelles	12	42,9	35,6
Immobilisations financières	13	0,4	0,4
Déficits à long terme	14	77,6	15,4
Actif immobilisé		171,9	95,0
Actifs détenus à titre fiduciaire	15	241,7	134,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	16	174,5	250,2
Autres créances	17	1,4	1,7
Comptes de régularisation actifs	18	55,0	40,5
Liquidités		48,0	17,2
Actif circulant		520,6	444,4
Actif		692,5	539,4

Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Capital - actions		15,0	15,0
Réserve générale		1,1	0,6
Bénéfice au bilan		28,3	19,6
Fonds propres		44,4	35,2
Provisions à long terme	19	1,2	1,2
Excédents à long terme	14	255,2	220,6
Fonds de tiers à long terme		256,4	221,8
Passifs détenus à titre fiduciaire	15	241,7	134,8
Engagements financiers	20	0,0	28,0
Engagements résultant de livraisons et de prestations		40,5	53,4
Autres engagements	21	5,3	8,5
Provisions à court terme	19	0,8	0,0
Comptes de régularisation passifs	22	71,2	57,7
Excédents à court terme	14	32,2	0,0
Fonds de tiers à court terme		391,7	282,4
Fonds de tiers		648,1	504,2
Passif		692,5	539,4

Tableau de financement

en mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2012	2011
Résultat de l'entreprise		9,8	9,7
Charges d'intérêts	11	1,4	0,9
Produits d'intérêts	10	-0,2	-0,1
Charges d'impôts		2,3	2,2
Amortissements	12	17,4	20,7
Dépréciations	12	2,4	0,4
Augmentation des provisions	19	0,8	0,6
Diminution/augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations		75,7	-90,4
Diminution des autres créances		0,3	1,5
Augmentation/diminution des comptes de régularisation actifs		-14,5	20,4
Variation des différences de couverture	4, 14	4,6	229,5
Diminution des engagements résultant de livraisons et de prestations		-12,9	-36,2
Diminution/augmentation des autres engagements à court terme		-3,2	7,6
Augmentation/diminution des comptes de régularisation passifs		11,5	-105,0
Intérêts encaissés		0,2	0,1
Impôts payés		-0,7	-1,3
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		94,9	60,6
Investissements dans des immobilisations corporelles	12	-15,5	-21,9
Investissements dans des immobilisations incorporelles	12	-19,0	-17,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-34,5	-39,6
Remboursement financiers à court terme		-28,0	-22,0
Intérêts payés		-1,0	-0,5
Dividendes versés		-0,6	-0,7
Flux de trésorerie des activités de financement		-29,6	-23,2
Variation des liquidités		30,8	-2,2
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		17,2	19,4
Liquidités à la fin de l'exercice		48,0	17,2
Variation des liquidités		30,8	-2,2

Evolution des fonds propres

mio CHF	Capital - actions	Réserve générale	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Etat au 31.12.2010	15,0	0,4	10,8	26,2
Affectation	0,0	0,2	-0,2	0,0
Versement de dividendes	0,0	0,0	-0,7	-0,7
Résultat de l'entreprise 2011	0,0	0,0	9,7	9,7
Etat au 31.12.2011	15,0	0,6	19,6	35,2
Affectation	0,0	0,5	-0,5	0,0
Versement de dividendes	0,0	0,0	-0,6	-0,6
Résultat de l'entreprise 2012	0,0	0,0	9,8	9,8
Etat au 31.12.2012	15,0	1,1	28,3	44,4

Le capital-actions se compose de 15 000 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

Annexe

1. Principes de présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2012 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et selon les prescriptions du droit de la société anonyme. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les principes d'évaluation ont été appliqués de manière inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Conversion en monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les actifs et passifs monétaires présentés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois au cours duquel la transaction a lieu. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat et présentés sous le même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau de financement

La position « Liquidités » sert de base à l'établissement du tableau de financement. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Concernant les activités visées par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la prestation se base principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement au niveau du réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau de transport aval. Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles que six semaines au plus tôt après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits): Selon l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs applicables à un exercice doivent être déterminés sur la base des coûts historiques, c'est-à-dire que les tarifs sont généralement établis en fonction d'une base de coûts déterminée deux ans à l'avance. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits, c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couver-

ture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus.

EBIT selon la LAPeI: Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) résultant des activités visées par la LAPeI figure à l'art. 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond au calcul des intérêts des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) correspond au rendement moyen des obligations de la Confédération à 10 ans, plus une indemnité de risque de 1,71% pour 2012 (exercice précédent: 1,73%). Le coût moyen pondéré du capital fixé par les autorités pour l'exercice 2012 s'élève à 4,14% (exercice précédent: 4,25%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. En l'absence de recours, les chances d'aboutissement d'un recours déposé en raison d'une nouvelle estimation sont considérées comme inférieures à 50% ou, si un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, une adaptation des coûts est effectuée, avec des répercussions sur le résultat opérationnel de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation des catégories d'immobilisations ci-dessous varie dans les fourchettes suivantes:

- Installations en construction: uniquement en cas de dépréciations
- Outillage et mobilier: de 3 à 8 ans
- Améliorations apportées aux bâtiments industriels et administratifs: de 5 à 8 ans / durée du bail pour des investissements dans des immeubles de tiers

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation des catégories d'immobilisations ci-dessous varie dans les fourchettes suivantes:

- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations
- Logiciels: de 2 à 8 ans
- Règles techniques: de 3 à 5 ans

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comp-

table est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction/immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction et les immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. A la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces valeurs patrimoniales commence lorsqu'elles sont achevées ou opérationnelles.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de change et de taux. Les instruments dérivés sont portés au bilan lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ou d'une dette. La valorisation s'effectue à la valeur de marché et les modifications de valeur sont présentées dans la même rubrique du compte de résultat que la transaction sous-jacente. Les contrats à terme sont comptabilisés à leur valeur actuelle lors de la première comptabilisation. L'état des instruments dérivés est publié en annexe.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

Engagement éventuels

Les engagements éventuels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est comptabilisée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés comme charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante, dont les membres sont tous des collaborateurs de la société titulaires d'un contrat de travail fixe à partir du 1er janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. A partir du 1er janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires détenant seuls ou avec d'autres actionnaires des parts de droits de vote d'au moins 20% dans Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (p. ex. représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, tout comme les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches.

Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions se font aux conditions usuelles du marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

2. Incertitudes d'estimation

La présentation des comptes nécessite des calculs provisoires ainsi que la prise en compte d'hypothèses, qui peuvent influencer dans une large mesure les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des valeurs patrimoniales et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture contiennent notamment diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre des ajustements significatifs nécessaires. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et « Activités visées par la LApEI » dans la note 1 à partir de la page 38, ainsi qu'aux explications données au prochain paragraphe.

3. Procédures juridiques en cours

Le tableau ci-après présente uniquement les décisions et les procédures contre lesquelles Swissgrid a déposé un recours ou est une partie directement impliquée. Un certain nombre d'autres recours de tiers contre ces décisions et procédures (et d'autres décisions et procédures de l'EICom) sont pendants auprès du Tribunal administratif fédéral. Ceux-ci ne figurent pas dans le tableau ci-dessous. Les conséquences financières des recours de tiers sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu. Elles n'ont toutefois aucun impact sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

	Décision/Procédure de l'ECom	Date	31.12.2012*	31.12.2011*
1	Décision sur les coûts et les tarifs 2009 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de services système	06.03.2009	g	e
2	Décision sur les coûts et les tarifs 2010 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de services système	04.03.2010	g	d
3	Décision sur les coûts et les tarifs 2011 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de services système	11.11.2010	d	d
4	Décision concernant l'approbation des coûts SDL 2009	14.04.2011	f	d
5	Procédure relative aux coûts d'exploitation du réseau, y compris les SDL, 2010	24.01.2012	g	b
6	Décision sur les coûts et les tarifs 2012 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1	12.03.2012	d	c
7	Procédure relative aux différences de couverture 2011	05.02.2013	a	-
8	Demandes d'examen de la légalité des créances de Swissgrid résultant des manques à gagner ITC 2010	28.09.2011/ 26.10.2011	a	a
9	Procédure relative à la transaction concernant le réseau de transport	14.03.2011	g	a

* Ces lettres permettent de voir ci-dessous l'état des différends juridiques:

Lettre	Etapas de la procédure/Voie d'instance
a	Ouverture de la procédure par l'ECom
b	Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
c	Notification de la décision de l'ECom
d	Recours auprès du Tribunal administratif fédéral
e	Arrêt du Tribunal administratif fédéral
f	Recours auprès du Tribunal fédéral
g	Suspension exécutoire de la procédure

Explications relatives aux procédures en cours

1 et 4 (2009): Le 20 novembre 2012, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un arrêt concernant le recours de Swissgrid contre la décision sur les tarifs 2009 de l'ECom, soutenant ainsi la position de Swissgrid. Le TF juge que la loi sur l'approvisionnement en électricité ne prévoit pas que les tarifs fixés par les gestionnaires de réseau soient soumis à l'approbation de l'ECom à titre préventif.

En avril 2010, l'ECom a ouvert une procédure relative à l'approbation a posteriori des coûts pour les prestations de services système générales 2009. Les coûts d'acquisition SDL ont été entièrement approuvés dans la décision du 14 avril 2011. En revanche, des coûts d'exploitation d'un montant de CHF 1,2 mio ont été qualifiés de non imputables.

Le 9 mai 2012, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a décidé de combiner la procédure de Swissgrid et celles des centrales et renvoyé l'affaire à l'EICoM. Les centrales ont déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral.

2 et 5 (2010): Pour des raisons similaires à la décision sur les tarifs 2009, Swissgrid a déposé auprès du TAF un recours contre la décision sur les tarifs 2010. Une fois la décision du TF rendue concernant les tarifs 2009, Swissgrid a pu retirer son recours; la procédure est ainsi devenue sans objet.

Le 11 avril 2012, l'EICoM a en outre suspendu la procédure ouverte en 2011 relative à l'examen des coûts d'exploitation pour 2010. Elle a également reconnu les coûts d'exploitation 2010 invoqués par Swissgrid.

3 et 7 (2011): A l'instar des années précédentes, Swissgrid a déposé un recours contre la décision sur les tarifs 2011. Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2011 sont plus élevés de CHF 8,8 mio que la base de coûts comparable approuvée par l'EICoM pour le calcul des tarifs 2010.

Le 5 février 2013, l'EICoM a ouvert une procédure ex post concernant l'examen des différences de couverture 2011 pour tous les segments de tarif. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours.

6 (2012): Swissgrid a déposé un recours auprès du TAF contre la décision sur les tarifs 2012. Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2012 sont plus élevés de CHF 12,3 mio que la base de coûts comparable approuvée par l'EICoM pour le calcul des tarifs 2010. Un examen ex post reste également réservé pour 2012.

Résumé des procédures 1 à 7: Selon Swissgrid, le risque cumulé pour les coûts non imputables au 31 décembre 2012 s'élève ainsi à CHF 22,3 mio (2009: CHF 1,2 mio; 2011: CHF 8,8 mio; 2012: CHF 12,3 mio).

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont clairement de l'avis que toutes les dépenses pour les années 2009, 2011 et 2012 ont été encourues dans le cadre du mandat légal et sont donc imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Un arrêt ayant force exécutoire relatif aux procédures en cours susmentionnées ne devrait pas être rendu avant la fin de l'année 2013. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2013. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de CHF 22,3 mio, la situation de Swissgrid en matière de fonds propres ne serait pas compromise en raison de l'augmentation de capital liée à la reprise du réseau de transport au 3 janvier 2013.

8: La décision sur les tarifs 2010 de l'EiCom exige que les manques à gagner dus à la compensation internationale des coûts de transit (ITC) soient imputés, selon le principe de causalité, aux parties suisses aux contrats internationaux de fourniture d'énergie (détenteurs LTC). Certains détenteurs LTC ont alors déposé auprès de l'EiCom une demande en vue de l'examen de la légalité de cette imputation. La procédure a été suspendue jusqu'à ce qu'un arrêt ayant force de chose jugée ait été rendu dans la procédure contre la décision sur les tarifs 2010.

Swissgrid considère que l'imputation aux détenteurs LTC qui a été décidée est légale. Elle n'a donc procédé au 31 décembre 2012 à aucune dépréciation de ses créances envers les détenteurs LTC, qui s'élèvent à CHF 43,1 mio. Si ces créances devaient ne plus être réalisables en raison d'un jugement contraire, elles seraient intégrées dans les différences de couverture et resteraient ainsi sans effets sur les résultats de Swissgrid.

9: En 2011, l'EiCom a ouvert une procédure relative à l'accompagnement de la transaction concernant le réseau de transport. A cette occasion, elle a examiné l'admissibilité de la structure de capital prévue dans l'accord de principe (AP) et la durabilité du financement. Le 20 septembre 2012, l'EiCom a suspendu la procédure. La transaction peut ainsi se dérouler conformément à l'AP et les coûts de transaction peuvent être inscrits à l'actif.

4. Rapport sectoriel

Rapport sectoriel 2012

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	759,7	332,8	340,4	73,0
Autre produit d'exploitation	11,0	0,3	0,1	0,0
Différences de couverture	-4,6	67,1	-69,5	-8,9
Total des produits d'exploitation	766,1	400,2	271,0	64,1
Charge d'approvisionnement	-620,2	-300,7	-257,5	-61,4
Marge brute	145,9	99,5	13,5	2,7
Charges d'exploitation	-112,8	-79,5	-10,0	-1,5
Amortissements et dépréciations	-19,8	-11,7	-1,9	-0,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	13,3	8,3	1,6	0,9

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Différences de couverture : les valeurs précédées de signes négatifs correspondent à des excédents ; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	759,7	332,8	340,4	73,0
Autre produit d'exploitation	11,0	0,3	0,1	0,0
Charge d'approvisionnement	-620,2	-300,7	-257,5	-61,4
Charges d'exploitation	-112,8	-79,5	-10,0	-1,5
Amortissements et dépréciations	-19,8	-11,7	-1,9	-0,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	-13,3	-8,3	-1,6	-0,9
Différences de couverture	4,6	-67,1	69,5	8,9

Différences de couverture : les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents ; sinon il s'agit de déficits.

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes – bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
2,2	13,8	-2,5	759,7	0,0
0,0	0,0	0,0	0,4	10,6
5,2	1,5	0,0	-4,6	0,0
7,4	15,3	-2,5	755,5	10,6
-3,1	0,0	2,5	-620,2	0,0
4,3	15,3	0,0	135,3	10,6
-2,4	-10,8	0,0	-104,2	-8,6
-0,5	-4,0	0,0	-18,4	-1,4
1,4	0,5	0,0	12,7	0,6

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes – bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
2,2	13,8	-2,5	759,7	0,0
0,0	0,0	0,0	0,4	10,6
-3,1	0,0	2,5	-620,2	0,0
-2,4	-10,8	0,0	-104,2	-8,6
-0,5	-4,0	0,0	-18,4	-1,4
-1,4	-0,5	0,0	-12,7	-0,6
-5,2	-1,5	0,0	4,6	0,0

Rapport sectoriel 2011

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement
Chiffre d'affaires net	1 002,3	381,0	532,1
Autre produit d'exploitation	11,7	0,0	- 0,3
Différences de couverture	- 229,5	- 2,1	- 225,4
Total des produits d'exploitation	784,5	378,9	306,4
Charge d'approvisionnement	- 649,0	- 292,5	- 276,1
Marge brute	135,5	86,4	30,3
Charges d'exploitation	- 101,7	- 68,1	- 20,3
Amortissements et dépréciations	- 21,1	- 12,4	- 5,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	12,7	5,9	4,6

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation. Différences de couverture: les valeurs précédées de signes négatifs correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement
Chiffre d'affaires net	1 002,3	381,0	532,1
Autre produit d'exploitation	11,7	0,0	- 0,3
Charge d'approvisionnement	- 649,0	- 292,5	- 276,1
Charges d'exploitation	- 101,7	- 68,1	- 20,3
Amortissements et dépréciations	- 21,1	- 12,4	- 5,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	- 12,7	- 5,9	- 4,6
Différences de couverture	229,5	2,1	225,4

Différences de couverture: les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
91,6	1,0	-3,4	1 002,3	0,0
0,0	0,0	0,0	-0,3	12,0
-11,8	9,8	0,0	-229,5	0,0
79,8	10,8	-3,4	772,5	12,0
-76,4	-7,4	3,4	-649,0	0,0
3,4	3,4	0,0	123,5	12,0
-1,3	-2,5	0,0	-92,2	-9,5
-0,5	-0,8	0,0	-19,1	-2,0
1,6	0,1	0,0	12,2	0,5

Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
91,6	1,0	-3,4	1 002,3	0,0
0,0	0,0	0,0	-0,3	12,0
-76,4	-7,4	3,4	-649,0	0,0
-1,3	-2,5	0,0	-92,2	-9,5
-0,5	-0,8	0,0	-19,1	-2,0
-1,6	-0,1	0,0	-12,2	-0,5
11,8	-9,8	0,0	229,5	0,0

La base légale pour l'imputation des coûts de capital dans les activités visées par la LApEI est expliquée dans la note 1 à la page 38. Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) correspond aux coûts de capital plus les impôts sur les biens investis nécessaires à l'exploitation par segment. Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5 à la page 52.

Transport: Dans ce segment sont présentées les charges liées aux coûts d'exploitation et de capital du réseau de transport, qui sont financées par les recettes de tarif et les revenus provenant des ventes aux enchères résultant de la hausse des capacités limites de congestion aux frontières. Est également présentée dans ce segment une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) et de la facturation individuelle compensatoire applicable aux détenteurs de contrats de fourniture à long terme avec l'étranger (LTC). Une partie de ces revenus ITC et LTC revient en outre au segment « Pertes de transport ». La charge d'approvisionnement de CHF 300,7 mio (exercice précédent: CHF 292,5 mio) correspond au remboursement des coûts d'exploitation et de capital du réseau de transport décidé par le régulateur en faveur des propriétaires de réseau. Ce segment contient également les coûts liés à la mise à disposition des données de mesure ainsi que les coûts résiduels liés au re-dispatching national.

Durant l'exercice sous revue, il résulte un découvert de CHF 67,1 mio dans le segment « Transport » (exercice précédent: excédent de CHF 2,1 mio). La baisse des tarifs pour l'utilisation du réseau de transport est la principale cause de la diminution des recettes de tarif de 13,6% par rapport à l'exercice précédent.

Prestations de services système générales/Energie d'ajustement: La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie. Font en outre partie de ce segment les charges et revenus relatifs à la puissance de réglage et à l'énergie d'ajustement, qui s'influencent mutuellement. De même, sont comprises les charges pour le maintien de la tension/l'énergie réactive (en partie), le démarrage autonome/la marche en îlotage ainsi que les charges et produits de l'échange involontaire avec les zones de réglage limitrophes. Enfin, les coûts remboursés aux producteurs pour le renforcement du réseau font aussi partie de ce segment.

La charge pour les prestations de services système générales (SDL) a été financée principalement par les recettes de tarif. Le tarif général SDL décidé pour 2012 est considérablement inférieur à l'année précédente en raison de la diminution des coûts d'acquisition et de la suppression du supplément de correction. Ce supplément avait été prélevé en 2011, car les coûts résiduels SDL ne pouvaient plus être imputés aux centrales électriques ayant une puissance électrique d'au moins 50 MW, le Tribunal administratif fédéral ayant admis en juillet 2010 le premier recours d'une centrale électrique contre la décision de l'EICOM sur les tarifs 2009 et 2010. A la date du présent rapport, le remboursement des coûts facturés

en 2009 et 2010 aux centrales ayant déposé un recours n'est pas encore entièrement achevé en raison des procédures en cours.

Le segment « Prestations de services système générales/Energie d'ajustement » a enregistré au cours de l'exercice sous revue un excédent de CHF 69,5 mio (exercice précédent: excédent de CHF 225,4 mio). Celui-ci comprend un excédent de CHF 0,1 mio pour les effets de délimitation résultant de la rétrogression SDL (exercice précédent: découvert de CHF 9,2 mio). La baisse de tarif mentionnée pour les prestations de services système générales est la principale cause de la baisse des recettes de tarif de 39,1% par rapport à l'exercice précédent.

Pertes de transport (prestations de services système individuelles): Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC et LTC (voir les explications concernant le segment « Transport » à la page 50). L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'adjudications.

L'exercice affiche un excédent des coûts de CHF 8,9 mio (exercice précédent: excédent de CHF 11,8 mio). La baisse des recettes de tarif de 33,3% par rapport à 2011 est due principalement à la baisse du tarif pour les pertes de transport.

Energie réactive (prestations de services système individuelles): La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. La charge d'approvisionnement est couverte, d'une part, par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif général SDL.

L'exercice affiche un déficit de coûts de CHF 5,2 mio (exercice précédent: déficit de CHF 9,8 mio) dû aux quantités.

Groupes-bilan: Contrairement aux années précédentes, deux tarifs – l'un basé sur le volume des échanges, l'autre sur le volume de consommation – sont appliqués aux groupes-bilan. Les tarifs facturés sur décision de l'ECom visent à assurer une couverture des coûts de Swissgrid pour la gestion du bilan selon le principe de la causalité. En 2011, ces coûts étaient principalement contenus dans le segment « Prestations de services système générales/Energie d'ajustement ».

En 2012, un découvert de CHF 1,5 mio a été enregistré dans ce nouveau segment.

5. Chiffre d'affaires net et charge d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2012	2011
Revenus de tarif Transport	A	282,0	326,3
Revenus ITC nets	A/C	28,5	23,6
Revenus des détenteurs de contrats LTC	A/C	11,2	16,6
Revenus des ventes aux enchères	A	40,0	40,0
Revenus de tarif Prestations de services système (SDL) générales et produits de l'échange involontaire	B	271,3	445,8
dont revenus ordinaires		270,6	449,5
dont résultant des corrections pour 2009 et 2010		0,7	-3,7
Facturation des coûts résiduels aux centrales électriques ≥ 50 MW	B	-0,6	-5,5
dont pour 2010		-0,6	-1,2
dont pour 2009		0,0	-4,3
Revenus Energie SDL et Groupes – bilan Energie d'ajustement	B	69,7	91,8
Revenus de tarif Pertes de transport	C	44,1	66,1
Revenus de tarif Energie réactive	D	2,2	1,0
Revenus de tarif Groupes – bilan	E	13,8	0,0
Eliminations		-2,5	-3,4
Chiffre d'affaires net		759,7	1 002,3
Charge d'exploitation Réseau de transport	A	144,9	131,6
Coût de capital Réseau de transport	A	155,8	160,9
Charge de mise en réserve de la puissance de réglage SDL et charge de l'échange involontaire	B	163,8	189,9
Charge de démarrage autonome/marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charge de renforcement du réseau	B	12,5	2,2
Charge d'énergie SDL et groupes – bilan Energie d'ajustement	B	54,3	65,8
Charge de compensation de perte de transport	C	61,4	76,4
Charge de l'énergie réactive/du maintien de la tension	B/D	28,9	24,5
Eliminations		-2,5	-3,4
Charge d'approvisionnement		620,2	649,0

Lettres utilisées pour la répartition sectorielle :

A = Transport

B = Prestations de services système générales/Energie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Energie réactive (prestations de services système individuelles)

E = Groupes-bilan

Le rapport sectoriel figure à la note 4 à partir de la page 46.

Les revenus ITC se décomposent comme suit :

Compensation Transport (A) CHF 7,4 mio (exercice précédent : CHF 8,0 mio)

Compensation Pertes de transport (C) CHF 21,1 mio (exercice précédent : CHF 15,6 mio)

La compensation ITC pour le transport correspond au revenu net. Du revenu brut de CHF 10,4 mio (exercice précédent: CHF 10,5 mio) sont déduites les redevances de surveillance dues à l'ElCom et à l'Office fédéral de l'énergie pour un montant de CHF 3,0 mio (exercice précédent: CHF 2,5 mio).

Les revenus des détenteurs de contrats LTC se décomposent comme suit:
 Compensation Transport (A) CHF 3,4 mio (exercice précédent: CHF 6,7 mio)
 Compensation Pertes de transport (C) CHF 7,8 mio (exercice précédent: CHF 9,9 mio)

La charge de l'énergie réactive/du maintien de la tension se décompose comme suit:
 SDL générales (B): CHF 25,8 mio (exercice précédent: CHF 17,1 mio)
 Energie réactive (D): CHF 3,1 mio (exercice précédent: CHF 7,4 mio)

Eliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne propre. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Energie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2012	2011
Règlement loi sur l'énergie	4,4	4,4
Règlement enchères	4,5	6,0
Exposition garanties d'origine – énergie renouvelable	1,4	1,1
Autres	0,7	0,2
	11,0	11,7

Le règlement de la loi sur l'énergie comporte des charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) et du FFS (financement des frais supplémentaires).

7. Matériel et prestations de tiers

mio CHF	2012	2011
Prestations de projet, conseil et entretien	25,5	26,5
Maintenance matériel et logiciels	7,8	6,7
	33,3	33,2

Dans la position «Matériel et prestations de tiers» sont comprises des charges pour projets stratégiques d'un montant de CHF 13,6 mio (exercice précédent: CHF 16,2 mio). Sur ce montant, CHF 7,9 mio (exercice précédent: 9,8 mio) sont liés à la mise en place du secteur Asset Management et à la préparation du transfert du réseau de transport.

8. Personnel

mio CHF	2012	2011
Salaires, bonus, allocations	56,3	49,8
Assurances du personnel	8,9	7,3
Autres charges de personnel	5,1	4,7
	70,3	61,8
Effectifs au 31.12.		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Personnes	389,0	359,0
Temps pleins	380,7	350,0
Contrats de travail à durée déterminée		
Personnes	21	18
Temps pleins	20,4	16,7

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'occupation temporaire de postes existants par des ressources externes, ainsi que les coûts liés à la formation initiale et complémentaire, au recrutement et aux frais forfaitaires.

Rétributions versées aux membres de la Direction

mio CHF	2012	2011
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	2,29	2,35
Rémunérations variables	0,55	0,70
Prestations en nature ¹	0,03	0,03
Prestations de prévoyance ²	0,44	0,50
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	3,31	3,58
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,51	0,51
Rétributions variables	0,05	0,13
Prestations de prévoyance ²	0,09	0,08
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,65	0,72

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport sur la Corporate Governance à la page 78.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2012	2011
Loyers	5,6	5,4
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	2,2	1,8
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	1,0	1,0
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,4	1,9
Taxes, redevances, concessions	0,2	0,8
Assurances	0,3	0,2
Autres frais d'administration	2,2	-0,2
	13,9	10,9

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution octroyée au président du Conseil d'administration en exercice jusqu'au 10 décembre 2012 s'élève à CHF 235 734, remboursement de ses frais inclus (exercice précédent: CHF 253 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont reçu respectivement en 2011 et 2012 une rétribution pro rata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 66 234, remboursement des frais inclus. En 2012, un membre a en outre été rétribué à hauteur de CHF 40 000 (exercice précédent: CHF 40 000) pour la présidence du comité de pilotage du transfert du réseau de transport.

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport sur la Corporate Governance à la page 74.

La suppression des délimitations devenues inutiles d'un montant de CHF 2 mio a engendré en 2011 un revenu dans la position «Autres frais d'administration».

10. Produits financiers

mio CHF	2012	2011
Produits d'intérêts	0,2	0,1
	0,2	0,1

11. Charges financières

mio CHF	2012	2011
Charges d'intérêts	0,3	0,5
Commissions de mise à disposition	1,1	0,4
	1,4	0,9

12. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2012

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Outillage et mobilier	Bâtiments industriels et administratifs	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2012	22,3	33,5	11,0	66,8
Entrées	11,1	4,4	0,0	15,5
Sorties	0,0	0,0	0,0	0,0
Reclassification	-3,3	3,0	0,0	-0,3
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	30,1	40,9	11,0	82,0
Amortissements cumulés au 1.1.2012	0,0	18,2	5,0	23,2
Amortissements	0,0	6,2	1,6	7,8
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements cumulés au 31.12.2012	0,0	24,4	6,6	31,0
Valeur comptable nette au 1.1.2012	22,3	15,3	6,0	43,6
Valeur comptable nette au 31.12.2012	30,1	16,5	4,4	51,0

Tableau des immobilisations corporelles 2011

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Outillage et mobilier	Bâtiments industriels et administratifs	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2011	7,7	28,8	9,2	45,7
Entrées	16,4	4,6	0,9	21,9
Sorties	0,0	-0,8	0,0	-0,8
Reclassification	-1,8	0,9	0,9	0,0
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	22,3	33,5	11,0	66,8
Amortissements cumulés au 1.1.2011	0,0	12,6	3,4	16,0
Amortissements	0,0	6,4	1,6	8,0
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	0,0	-0,8	0,0	-0,8
Amortissements cumulés au 31.12.2011	0,0	18,2	5,0	23,2
Valeur comptable nette au 1.1.2011	7,7	16,2	5,8	29,7
Valeur comptable nette au 31.12.2011	22,3	15,3	6,0	43,6

Des proches ont acquis des installations informatiques pour CHF 0,3 mio (exercice précédent: CHF 0,1 mio) et des prestations de construction à hauteur de CHF 0,9 mio (exercice précédent: CHF 2,8 mio).

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet de CHF 0,3 mio, qui étaient contenus en 2011 dans les installations en construction, ont été imputés aux immobilisations incorporelles en développement et reclassés en conséquence.

Les valeurs d'assurance incendie s'élevaient à CHF 37,5 mio au 31 décembre 2012, comme pour l'exercice précédent.

Tableau des immobilisations incorporelles 2012

mio CHF	Logiciels			Règles techniques		
	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2012	51,0	9,8	60,8	5,7	2,3	8,0
Entrées	3,3	0,5	3,8	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,5	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0
Reclassification	2,7	0,5	3,2	0,0	0,0	0,0
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	56,5	10,8	67,3	5,7	2,3	8,0
Amortissements cumulés au 1.1.2012	37,0	6,4	43,4	5,4	1,8	7,2
Amortissements	7,5	1,6	9,1	0,2	0,3	0,5
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,5	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0
Amortissements cumulés au 31.12.2012	44,0	8,0	52,0	5,6	2,1	7,7
Valeur comptable nette au 1.1.2012	14,0	3,4	17,4	0,3	0,5	0,8
Valeur comptable nette au 31.12.2012	12,5	2,8	15,3	0,1	0,2	0,3

Tableau des immobilisations incorporelles 2011

mio CHF	Logiciels			Règles techniques		
	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2011	42,6	7,9	50,5	5,7	2,3	8,0
Entrées	5,2	0,6	5,8	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,3	-0,1	-0,4	0,0	0,0	0,0
Reclassification	3,5	1,4	4,9	0,0	0,0	0,0
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	51,0	9,8	60,8	5,7	2,3	8,0
Amortissements cumulés au 1.1.2011	28,9	4,5	33,4	3,6	1,3	4,9
Amortissements	8,4	2,0	10,4	1,8	0,5	2,3
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,3	-0,1	-0,4	0,0	0,0	0,0
Amortissements cumulés au 31.12.2011	37,0	6,4	43,4	5,4	1,8	7,2
Valeur comptable nette au 1.1.2011	13,7	3,4	17,1	2,1	1,0	3,1
Valeur comptable nette au 31.12.2011	14,0	3,4	17,4	0,3	0,5	0,8

Au cours de l'exercice sous revue, des dépréciations à hauteur de CHF 2,4 mio ont été comptabilisées (exercice précédent: CHF 0,4 mio). Ces dépréciations concernent un projet de développement de logiciel en cours, pour lequel les investissements n'ont pas toujours permis d'avancer le projet comme prévu.

Au cours de l'exercice 2012, des logiciels ont été acquis par des proches à hauteur de CHF 1,5 mio (exercice précédent: CHF 0,3 mio).

Immobilisations incorporelles en développement			Total immobilisations incorporelles		
acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
13,9	3,9	17,8	70,6	16,0	86,6
11,7	3,5	15,2	15,0	4,0	19,0
0,0	0,0	0,0	-0,5	0,0	-0,5
-2,4	-0,5	-2,9	0,3	0,0	0,3
23,2	6,9	30,1	85,4	20,0	105,4
0,4	0,0	0,4	42,8	8,2	51,0
0,0	0,0	0,0	7,7	1,9	9,6
2,4	0,0	2,4	2,4	0,0	2,4
0,0	0,0	0,0	-0,5	0,0	-0,5
2,8	0,0	2,8	52,4	10,1	62,5
13,5	3,9	17,4	27,8	7,8	35,6
20,4	6,9	27,3	33,0	9,9	42,9

Immobilisations incorporelles en développement			Total immobilisations incorporelles		
acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
8,5	2,3	10,8	56,8	12,5	69,3
8,9	3,0	11,9	14,1	3,6	17,7
0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,1	-0,4
-3,5	-1,4	-4,9	0,0	0,0	0,0
13,9	3,9	17,8	70,6	16,0	86,6
0,0	0,0	0,0	32,5	5,8	38,3
0,0	0,0	0,0	10,2	2,5	12,7
0,4	0,0	0,4	0,4	0,0	0,4
0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,1	-0,4
0,4	0,0	0,4	42,8	8,2	51,0
8,5	2,3	10,8	24,3	6,7	31,0
13,5	3,9	17,4	27,8	7,8	35,6

13. Immobilisations financières

Swissgrid détient les participations suivantes, qui sont portées au bilan en tant qu'immobilisations financières (pas de changement par rapport à l'exercice précédent):

		Capital- actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,1	CHF	50,0
Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU)	Luxemburg (Lux)	3,4	EUR	8,3

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations.

14. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Energie d'ajuste- ment	Pertes de transport (presta- tions de services système indivi- duelles)	Energie réactive (presta- tions de services système indivi- duelles)		Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
Etat au 31.12.2010	-9,4	81,4	-53,3	5,6	0,0	24,3	-62,7	87,0
Variation 2011	-2,1	-225,4	-11,8	9,8	0,0	-229,5		
Etat au 31.12.2011	-11,5	-144,0	-65,1	15,4	0,0	-205,2	-220,6	15,4
Variation 2012	67,0	-69,5	-8,8	5,2	1,5	-4,6		
Etat au 31.12.2012	55,5	-213,5	-73,9	20,6	1,5	-209,8	-287,4	77,6
dont à court terme	0,0	-14,6	-17,6	0,0	0,0	-32,2	-32,2	0,0

Les valeurs négatives sont soit des excédents soit des déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3 et à partir de la page 38.

La rémunération des différences de couverture pour les prestations de services système a été effectuée sur une base modifiée par rapport à l'année précédente: en raison d'une directive de l'EiCom, le taux Libor a été abandonné en faveur du taux d'intérêt effectif pour les avoirs en compte courant (pour la rémunération des coûts d'acquisition) et du coût moyen pondéré du capital (pour la rémunération des charges d'exploitation).

15. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Créances résultant de livraisons et de prestations	11,0	12,0
Autres créances	0,2	0,2
Comptes de régularisation actifs	0,2	0,0
Liquidités	230,3	122,6
Total	241,7	134,8

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0,1	0,4
Autres engagements	0,0	0,5
Comptes de régularisation passifs	241,6	133,9
Total	241,7	134,8

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit :

mio CHF	2012	2011
Part au revenu Suisse	156,8	97,8
Charge d'exploitation des enchères Swissgrid et tiers	-6,0	-6,8
Revenu net	150,8	91,0
Réduction des coûts imputables du réseau de transport selon le régulateur	-40,0	-40,0
Revenu résiduel non distribué	110,8	51,0

A la date du présent rapport, l'EiCom n'avait pas encore pris de décision concernant l'utilisation du revenu résiduel 2012. Pour 2011, il a été décidé que le revenu résiduel est à la disposition des propriétaires existants du réseau de transport, mais uniquement pour les charges liées aux projets de réseau encourues entre le 1er juillet 2012 et le 31 décembre 2012.

Les revenus résiduels des années 2009 et 2010 n'ont pas non plus encore été versés. Pour 2009, une procédure est en cours auprès du Tribunal administratif fédéral. En raison d'une décision de l'EiCom ayant force de chose jugée, les revenus résiduels 2010 peuvent être utilisés par Swissgrid à partir de 2013 pour l'extension du réseau de transport.

16. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Créances résultant de livraisons et de prestations	174,9	205,2
Corrections de valeur individuelles	-0,4	0,0
	174,5	205,2

17. Autres créances

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,4	1,7
	1,4	1,7

18. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Prestations délivrées non facturées	54,3	40,5
Divers	0,7	0,0
	55,0	40,5

19. Provisions

mio CHF	Plan de fidélisation des collaborateurs
Etat au 31 décembre 2010	0,6
Formation	0,7
Utilisation	0,1
Etat au 31 décembre 2011	1,2
Formation	0,8
Utilisation	0,0
Etat au 31 décembre 2012	2,0
dont à court terme	0,8

20. Dettes financières à court terme

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Emprunts bancaires	0,0	28,0
	0,0	28,0

En raison de la reprise du réseau au 3 janvier 2013, les limites de crédit autorisées ont été redéfinies et s'élèvent au total à CHF 325 mio.

21. Autres engagements

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Assurances sociales et taxe sur la valeur ajoutée	3,1	7,0
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,1	0,9
Autres	1,1	0,6
	5,3	8,5

22. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2012	31.12.2011
Prestations délivrées non facturées	59,3	48,9
dont remboursement des coûts résiduels aux centrales électriques \geq 50 MW de 2009/2010	10,3	24,9
Personnel et assurances du personnel	8,4	6,9
Impôts	3,5	1,9
	71,2	57,7

23. Engagements conditionnels

Cautionnements

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques pour un montant total de CHF 32,9 mio (exercice précédent: CHF 8,8 mio). Les garanties sont accordées en faveur des services industriels de St-Gall (CHF 24,1 mio) et de la société AGEPP SA (CHF 8,8 mio). Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

24. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau:

Jusqu'à la reprise du réseau de transport, Swissgrid doit rembourser aux propriétaires leurs charges d'exploitation et de capital imputables. Les coûts sont fixés par l'ElCom. Plusieurs parties à la procédure ont déposé des recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions de l'ElCom pour les années 2009 à 2012. C'est pourquoi des chiffres définitifs concernant les coûts ne peuvent pas encore être fournis à la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Le tableau ci-après montre les coûts présentés par les propriétaires de réseau de transport et les valeurs décidées par le régulateur.

mio CHF	Coûts présentés	Coûts décidés
2009	417,4	328,4
2010	398,5	318,9
2011	341,6	292,3
2012	339,1	300,5
	1 496,6	1 240,1

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts de l'année fiscale suivante. Ils n'ont aucun impact sur le résultat de Swissgrid. La même procédure est applicable à titre prospectif aux sociétés pour l'exploitation du réseau qui ne sont pas passées en mains de Swissgrid au 3 janvier 2013.

CASC.EU:

En tant qu'actionnaire de CASC.EU, Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

Baux à long terme

Des baux sur plusieurs années assortis de durées fixes convenues ont été signés avec plusieurs partenaires. Il en résulte les engagements suivants :

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -6 ^e année	Total
31.12.2012	2,7	3,3	6,0
31.12.2011	3,2	3,0	6,2

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Il existe des engagements de leasing non inscrits au bilan issus de contrats de leasing de véhicules et appareils de bureau, qui se présentent comme suit :

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -4 ^e année	Total
31.12.2012	0,3	0,3	0,6
31.12.2011	0,3	0,5	0,8

25. Prévoyance professionnelle

Avantage économique/ engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2012	31.12.2011			2012	2011
mio CHF	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011			2012	2011
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	4,3	3,3
Total	0,3	0,0	0,0	0,0	4,3	4,3	3,3

Le degré de couverture de l'Institution collective de prévoyance de l'énergie (CPE) gérée selon le régime de la primauté des prestations s'élève à 106,3% au 31 décembre 2012 (exercice précédent: 102%). Comme en 2011, le taux d'intérêt technique utilisé pour déterminer le degré de couverture s'élève à 4%.

Il n'y avait aucune réserve de cotisations de l'employeur en 2011 et en 2012.

26. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2012	2011
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	342,4	498,9
dont Transport	204,8	263,6
dont Prestations de service systèmes générales/Energie d'ajustement	87,5	170,7
dont Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	40,7	63,9
dont Energie réactive (prestations de services système individuelles)	1,6	0,7
dont Groupes – bilan	7,8	0,0
Autre revenu	1,3	1,2
Charges d'exploitation		
Charge d'approvisionnement	446,7	545,5
dont Transport	211,6	258,6
dont Prestations de services système générales/Energie d'ajustement	225,9	253,4
dont Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	6,7	27,4
dont Energie réactive (prestations de services système individuelles)	2,5	6,1
Matériel et prestations de tiers	2,8	0,4
Autres charges d'exploitation	2,5	2,9
Produits financiers		
Charges financières	0,3	0,3
Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2012	2011
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	107,9	146,0
Comptes de régularisation actifs	23,3	18,4
Passifs		
Engagements résultant de livraisons et de prestations	22,2	42,5
Comptes de régularisation passifs	47,3	22,7
Indications selon l'art. 663a CO		
Créances résultant de livraisons et de prestations envers les actionnaires	108,0	136,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations envers les actionnaires	22,7	42,8

Les conditions fixant les relations avec les proches sont expliquées dans la note 1 à partir de la page 41.

27. Evaluation des risques

Dans le cadre d'un processus à plusieurs niveaux exécuté chaque semestre, les risques rencontrés par Swissgrid à l'échelle de l'entreprise sont identifiés, l'évolution des risques déjà sous surveillance est réévaluée et les résultats des mesures prises par le passé sont déterminés. C'est ensuite sur cette base que la probabilité de survenance des risques actuels et leurs conséquences sont estimées. Les risques considérés comme importants sont ainsi, au travers de mesures appropriées décidées par le Conseil d'administration, évités, réduits ou transférés.

28. Evènements postérieurs à la date du bilan

Reprise du réseau

Le 3 janvier 2013, Swissgrid a repris 17 sociétés pour l'exploitation du réseau, devenant ainsi propriétaire de la grande majorité du réseau de transport suisse.

Dans ce contexte, le capital-actions a été accru, passant de CHF 15 mio à CHF 264,9 mio. Le prix d'émission s'élève à CHF 558,3 mio. Le remboursement du prix d'achat d'environ CHF 1,86 mia a été effectué à 30% avec des actions Swissgrid et à 70% avec des créances provenant de prêts, déduction faite des fonds de tiers non rémunérés à court terme.

Le financement des créances provenant de prêts a été effectué notamment avec des prêts d'actionnaires convertibles et la souscription d'emprunts. Concernant les prêts d'actionnaires convertibles, un capital-actions conditionnel d'un montant maximal de CHF 130 mio a été constitué. De plus, Swissgrid a placé deux emprunts sur le marché des capitaux le 16 janvier 2013. Le coupon de la tranche de 12 ans (CHF 350 mio) s'élève à 1,625%, celui de la tranche de 7 ans (CHF 350 mio) à 1%.

La valeur de la transaction n'est pas encore connue définitivement à la date du présent rapport. Elle dépend notamment de la jurisprudence des tribunaux suisses en relation avec les procédures concernées, mais aussi des éventuelles adaptations de prix convenues contractuellement.

En outre, il reste encore à clarifier si les lignes en dérivation des centrales appartiennent au réseau de transport. Par ailleurs, la reprise de la société ewz Übertragungsnetz AG et d'autres parties du réseau n'a pas encore eu lieu.

Changement de régime de primauté de la caisse de pension

Le 12 mars 2013 (fin de la phase d'harmonisation), les collaborateurs de Swissgrid ont suivi la décision du Conseil d'administration et donné l'approbation nécessaire pour le passage du régime de primauté des prestations au régime de primauté des cotisations au sein de la Caisse Pension Energie (CPE). Le changement de régime est effectif au 1er avril 2013.

Swissgrid mettra à disposition un apport de l'employeur d'un montant maximal de CHF 23 mio pour le financement du changement de régime.

Swissgrid comptabilisera cet apport de l'employeur dans les comptes annuels 2013, le versement effectif étant réparti sur les années 2014 à 2016. Dans un courrier daté du 11 mars 2013, l'autorité réglementaire ElCom a confirmé que cet apport représente des charges d'exploitation donnant lieu à une imputation tarifaire selon l'art. 15 LApEl, si les collaborateurs sont nécessaires à la fourniture efficace de la prestation de l'entreprise. Le changement de régime de primauté n'a donc aucun impact sur les résultats de Swissgrid.

Aucun autre événement qui aurait dû être pris en compte dans les comptes annuels 2012 n'est survenu après la date du bilan.

Les comptes annuels 2012 ont été approuvés le 20 mars 2013 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan 2012 comme suit :

CHF	2012	2011
Report de l'exercice précédent	18 453 525,33	9 956 834,14
Bénéfice annuel	9 831 679,67	9 615 191,19
Bénéfice au bilan	28 285 205,00	19 572 025,33
Affectation à la réserve générale	492 000,00	481 000,00
Versement de dividendes	621 000,00	637 500,00
Report à nouveau	27 172 205,00	18 453 525,33
Total affectation	28 285 205,00	19 572 025,33

Le dividende de 4,14% correspond au coût moyen pondéré du capital pour les biens investis nécessaires à l'exploitation de l'exercice 2012 fixé selon les prescriptions légales (exercice précédent: 4,25%).

Laufenburg, le 20 mars 2013

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, président

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de

Swissgrid SA, Laufenburg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, l'évolution des fonds propres et l'annexe, pages 34 à 69, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans émettre de réserve quant à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la note 3 (pages 42 à 45) dans l'annexe des comptes annuels, qui fait état d'une incertitude significative concernant les procédures juridiques en cours.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Patricia Chanton
Expert-réviser agréée

Bâle, le 20 mars 2013

Corporate Governance

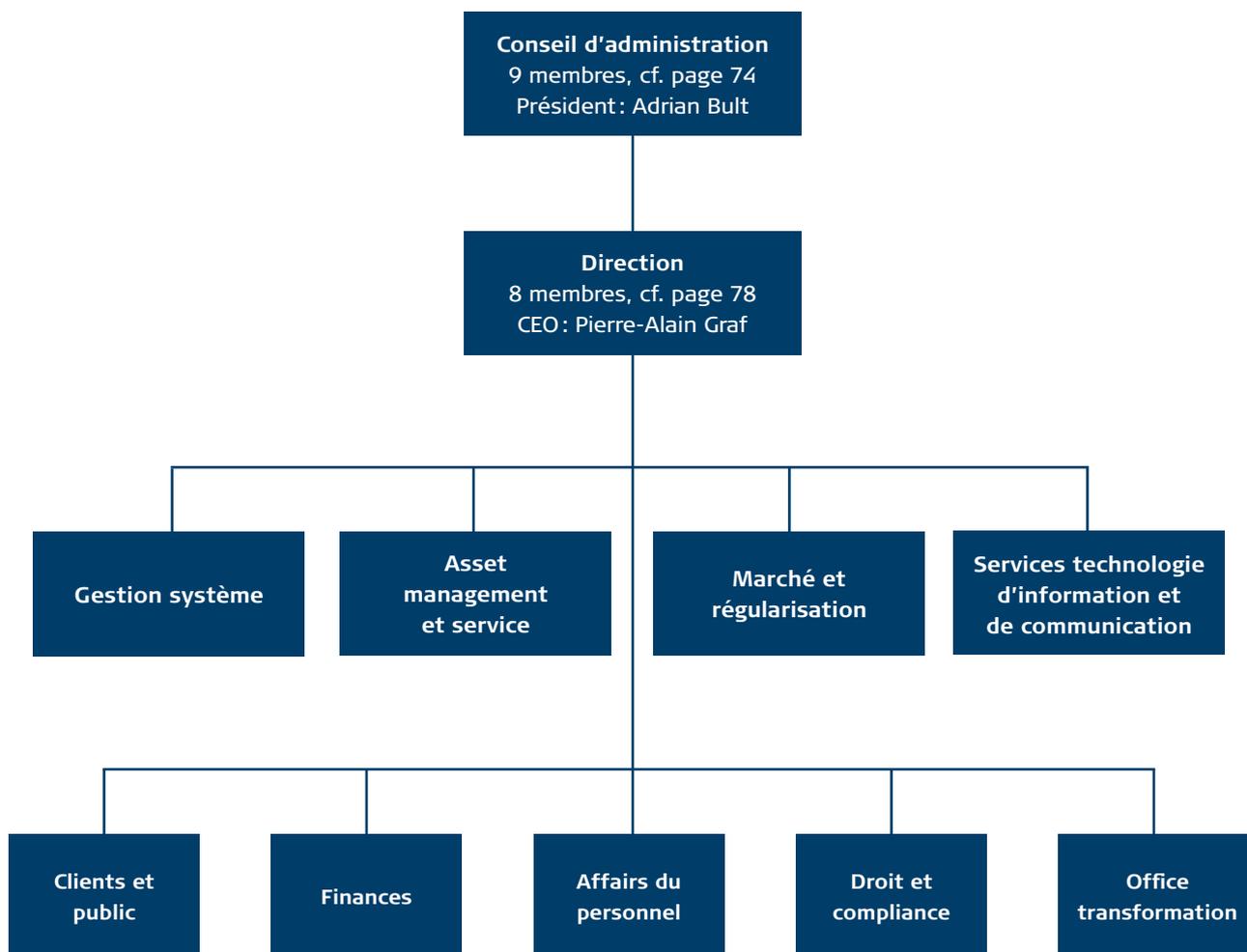
La qualité du gouvernement d'entreprise (Corporate Governance) est essentielle pour le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code

of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les informations sont datées du 31 décembre 2012

1 Structure d'entreprise et actionnariat

1.1 Structure d'entreprise

La structure opérationnelle de Swissgrid se présente comme suit:

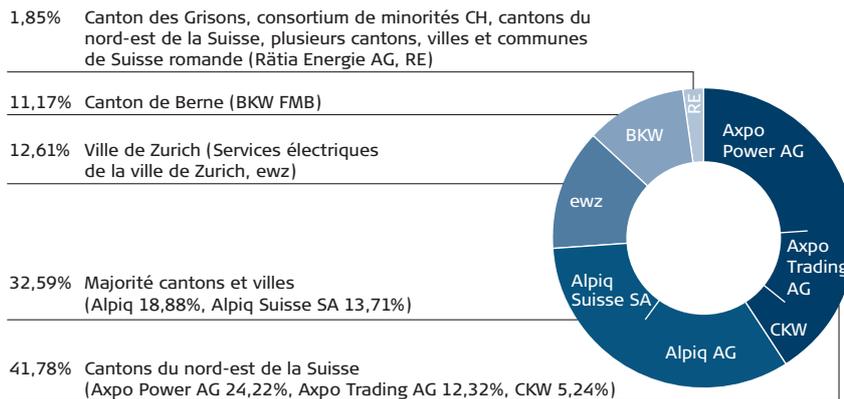


Les participations de Swissgrid figurent à la page 60 de l'annexe aux comptes annuels.

1.2 Actionnaires

Les compagnies d'électricité Alpiq SA, Alpiq Suisse SA, Axpo Power AG, Axpo Trading AG, BKW FMB Energie SA (FMB), Forces motrices de la Suisse centrale SA (CKW), Services électriques de la Ville de Zurich (EWZ) et REpower AG (RE) détenaient ensemble 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2012. Elles

sont détenues en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. L'augmentation du capital du 3 janvier 2013 a élargi l'actionnariat à neuf entreprises d'approvisionnement en électricité supplémentaires. La structure des actionnaires actuelle est consultable en ligne (www.swissgrid.ch).



1.3 Participations croisées

Il n'y a aucune participation croisée.

2 Structure du capital

2.1 Capital et restriction de la transmissibilité

Le capital-actions libéré s'élève à CHF 15 mio, divisé en 15 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-. La société n'a ni capital autorisé, ni capital conditionnel.

Parallèlement à l'accession à la propriété du réseau le 3 janvier 2013, le capital a été augmenté de CHF 249 980 449.-, divisés en 249 980 449 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-.

Pour l'émission de prêts d'actionnaires convertibles, un capital-actions conditionnel d'un montant maximal de CHF 130 mio, divisé en 130 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-, a été créé le 3 janvier 2013. Les droits convertibles peuvent être exercés au plus pendant 20 ans. Les droits de souscription des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription prioritaires des actionnaires sont exclus eux aussi puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseaux apportées ou l'amélioration simple et rapide de la dotation en capital de Swissgrid.

Les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse conformément à l'art. 18 al. 5 LApEI. Le Conseil d'administration tient un registre des actions dans le-

quel sont répertoriés les titulaires et les usufruitiers avec leurs nom et adresse. Par rapport à la société, seules les personnes inscrites dans le registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits des actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20^e jour avant ladite assemblée. Le capital-actions et les droits de vote qui s'y rattachent doivent, conformément à l'art. 18 al. 3 LApEI, être majoritairement détenus, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), ces majorités doivent être garanties. Si une transaction prévue viole l'une de ces exigences de majorité, le Conseil d'administration doit impérativement la refuser.

Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance; de plus, aucune option n'a été émise.

2.2 Modifications du capital

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution du capital-actions à la page 37.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration, autres activités et intérêts

	Nom, nationalité, fonction, formation	Première élection au Conseil d'administration	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels	Membre dans des comités
	Adrian Bult (1959, CH) Président (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Licencié en économie	14 décembre 2006	COO d'Avaloq Evolution AG (de 2007 à 2012); auparavant CEO de Swisscom Mobile SA, CEO de Swisscom Fixnet SA et membre de la direction d'IBM Suisse	Administrateur de Swissquote Holding SA, Enkom AG, AdNovum AG, Alfred Müller AG et Regent SA; membre du directoire de la Gesellschaft für Marketing, président de la Fondation RPC	Président du comité Stratégie, membre du comité Personnel et Rémunération, président du comité de pilotage du projet GO! (cession du réseau de transport)
	Doris Russi Schurter (1956, CH) Vice-présidente (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Licenciée en droit, avocate	11 décembre 2007	Avocate dans son propre cabinet, cabinet d'avocats Burger & Müller (depuis 2005); auparavant associée de KPMG Suisse et directrice de KPMG Lucerne	Vice-présidente du Conseil d'administration de l'Helvetia Holding AG, administratrice de Luzerner Kantonalbank AG et de LZ Medien Holding AG; présidente de la commission arbitrale de la Chambre de commerce de Suisse centrale	Présidente du comité Finances et révision
	Thomas Burgener (1954, CH) Administrateur, représentant cantonal Licencié en droit, avocat et notaire	14 décembre 2006	Bureau de conseil politique et juridique (depuis mai 2009), auparavant Conseiller d'Etat du canton du Valais, Conseiller national, avocat et notaire indépendant	Membre du directoire de l'Association Initiatives des Alpes	Comité Personnel et rémunération
	Marcel Frei (1959, CH) Administrateur, représentant de la branche Expert en reddition des comptes Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling	10 décembre 2012	Directeur de l'EWZ (depuis 2012); auparavant chef des finances et directeur adjoint de l'EWZ	Administrateur de sociétés proches de l'EWZ et de diverses entreprises du secteur de l'énergie.	Comité Finances et révision
	Heinz Karrer (1959, CH) Administrateur, représentant de la branche Diplômé d'études commerciales	14 décembre 2006	CEO d'Axpo Holding AG depuis 2002; auparavant membre de la direction du groupe Swisscom SA, membre de la direction du groupe Ringier SA et directeur d'Intersport Holding SA	Membre de divers conseils d'administration et conseils de fondation du groupe Axpo et membre des conseils d'administration de Kuoni Voyages Holding SA et de Notenstein Banque Privée SA; membre du conseil de fondation de la Fondation Hasler; président de swiss-electric et membre du directoire d'economiesuisse	Membre du comité Stratégie

	Nom, nationalité, fonction, formation	Première élection au Conseil d'administration	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels	Membre dans des comités
	Isabelle Moret (1970, CH) Administratrice, membre indépendant Licenciée en droit, LL.M., avocate	10 décembre 2012	Avocate dans son propre cabinet	Conseillère nationale, vice-présidente du PLR Suisse; membre du conseil de fondation de la caisse de pension ECA-RP, Membre du Conseil d'administration de Retraites populaires	Membre du comité Personnel et rémunération
	Fadri Ramming (1962, CH) Administrateur, représentant cantonal Licencié en droit, avocat et notaire	14 décembre 2006	Avocat et notaire dans son propre cabinet	Membre de la délégation suisse de négociation chargée d'aboutir à un accord entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité (représentants des cantons); président du conseil d'administration des services psychiatriques des Grisons	Membre du comité Stratégie
	Suzanne Thoma (1962, CH) Administratrice, représentante de la branche Docteur en sciences techniques EPF	24 mai 2012	CEO de FMB (depuis le 1 ^{er} janvier 2013), auparavant responsable de la division Réseaux de FMB, a occupé plusieurs postes de direction dans les sociétés Wicor Holding AG, Rolic Technologies SA et Ciba Spezialitätenchemie AG	Administratrice de Schaffner Holding SA, membre et présidente du conseil d'administration de diverses sociétés du groupe FMB; membre du Comité de l'Académie suisse des sciences techniques	Comité Finances et révision
	Michael Wider (1961, CH) Administrateur, représentant de la branche Licencié en droit, MBA	30 juin 2009	Responsable énergie Suisse, CEO adjoint d'Alpiq Holding SA (depuis 2009); a auparavant occupé diverses postes à la direction de l'actuel groupe Alpiq	Président ou membre du conseil d'administration de diverses entreprises de production d'électricité; membre du directoire de swisselectric et de l'AES	Membre du comité Stratégie

Départs pendant la période sous revue

- Peter Grünschow, Président, le 10 décembre 2012
- Conrad Wyder, Vice-président, le 10 décembre 2012
- Otto E. Nägeli, le 24 mai 2012
- Patrick Mariller (Alpiq), le 10 décembre 2012
- Dieter Reichelt (Axpo), le 10 décembre 2012
- Kurt Rohrbach (FMB), le 24 mai 2012

3.2 Election et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité d'entre eux et le Président doivent remplir les conditions d'indépendance prescrites par l'art. 18 al. 7 LApEI. En règle générale, les membres du Conseil d'administration sont élus lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Leur mandat prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons associés ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres au Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration s'organise librement: il désigne son Président, son Vice-président ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas forcément être membre du Conseil d'administration.

3.3 Organisation interne

Le Conseil d'administration assume la direction suprême de la société et la surveillance de sa gestion. Il représente la société vis-à-vis des tiers et s'occupe de toutes les affaires dont la responsabilité n'est pas, en vertu de la loi, des statuts ou du règlement, du ressort d'un autre organe de la société. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), tout ou des parties de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas forcément être des actionnaires. Il édicte le règlement d'organisation et règle les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont définies dans le règlement d'organisation. Ses membres n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises et a organisé neuf téléconférences au cours de l'exercice passé.

3.4 Comités du Conseil d'administration

Pour intégrer des connaissances spécialisées et des expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour établir un rapport visant à respecter son devoir de surveillance, le Conseil d'administration a créé trois comités issus de ses rangs qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction. Il s'agit du comité Stratégie, du comité Finances et révision ainsi que du comité Personnel et rémunération. Les missions et les compétences des comités du Conseil d'administration sont définies en détail dans le règlement d'organisation.

Comité Stratégie

Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Sur mandat ou à l'intention du Conseil d'administration, il discute des principes stratégiques et les contrôle à intervalles réguliers. Ce comité prend position sur les demandes portant sur des questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice écoulé.

Comité Finances et révision

Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Il évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Enfin, ce comité s'occupe des préparatifs nécessaires liés au choix ou à la révocation de l'organe de révision. Le comité Finances et révision s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice écoulé et a organisé une téléconférence.

Comité Personnel et rémunération

Le comité Personnel et rémunération élabore les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des responsables de secteurs, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Le comité définit les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction, sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il prend également position sur les changements au sein de la direction proposés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au niveau du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à quatre reprises et a organisé une conférence téléphonique au cours de l'exercice écoulé.

3.5 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction

Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments suivants pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants qui seront abordés ou soumis à un vote.
- Le reporting CA est établi une fois par trimestre. Il reprend les principaux chiffres clés sur la marche des affaires, complétés par les commentaires de la Direction.
- Le rapport écrit du CEO est remis à chaque séance ordinaire du CA. Il aborde aussi des thèmes récurrents, par exemple le reporting SDL, les projets d'extension du réseau et des indicateurs clés de performance (KPI).
- Le Conseil d'administration dispose d'autres instruments d'information périodiques: le rapport des risques et les rapports sur les développements en Suisse et en Europe dans le secteur de l'énergie.
- L'organe de révision externe établit chaque année un rapport écrit à l'intention du Conseil d'administration (cf. à ce sujet les explications du chapitre 7.2, page 79).

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle essentiel dans le pilotage et la surveillance de l'entreprise. Il est constitué de l'ensemble des processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction qui servent à garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid. Le Conseil d'administration a par exemple édicté en 2012, en guise de mesure générale, un nouveau code de conduite et une Whistleblowing Policy pour tous les collaborateurs. Les contrôles internes relatifs aux opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation, au sens où ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci.

Les contrôles internes ne représentent pas une fonction SCI séparée, mais font partie intégrante des processus. Le SCI de Swissgrid, qui se concentre de manière systématique sur les risques et contrôles-clés, est mis en œuvre à tous les niveaux de l'entreprise et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

Gestion des risques

Dans le cadre d'un processus à plusieurs niveaux, réalisé deux fois par an, les risques rencontrés par la totalité de l'entreprise Swissgrid sont identifiés, l'évolution des risques déjà sous surveillance est réévaluée et les résultats des mesures prises par le passé sont déterminés. C'est ensuite sur cette base que la probabilité de survenance des risques actuels et leurs conséquences sont estimées. Le Conseil d'administration prend des mesures adéquates qui permettront d'éviter, réduire ou transférer les risques considérés importants. La gestion des risques est coordonnée et documentée par un service interne.

Révision interne

Il a été décidé au cours de l'exercice reporté de recourir à une révision interne, désormais en cours de constitution. Le poste de chef de service ayant été pourvu, la révision interne deviendra opérationnelle en 2013.



De gauche à droite: Andreas John, Beatrice Brack, Andy Mühlheim, Pierre-Alain Graf, Wolfgang Hechler, Luca Baroni, Bettina von Kupsch, Thomas Tillwicks

4 Direction

4.1 Membres de la Direction, autres activités et intérêts

Nom, nationalité, fonction, formation	Membre de la Direction depuis	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels
Pierre-Alain Graf (1962, CH) CEO Licencié en droit, licencié en économie HSG	1 ^{er} février 2009	General Manager de Cisco Systems Schweiz AG (de 2006 à 2008); a auparavant travaillé pour Colt Telecom Group Ltd.	Administrateur de Cesoc SA
Luca Baroni (1971, CH et I) Finances Economiste d'entreprise HES	15 décembre 2006	CFO d'Etrans SA (de 2005 à 2006); auparavant CFO d'Energiedienst Holding AG, a travaillé pour EGL SA, WATT AG et la Fédération des coopératives Migros	Aucune
Beatrice Brack (1960, CH) Ressources humaines Licenciée en économie HSG	1 ^{er} novembre 2012	Directrice des ressources humaines de Swisscom Suisse SA (2008-2012), auparavant directrice des ressources humaines de Swisscom Mobile SA et Sunrise SA, a travaillé pour Reader's Digest Suisse et Rank Xerox	Aucune
Wolfgang Hechler (1967, D) Asset Management et Service Ingénieur électricien diplômé	1 ^{er} mars 2010	Vattenfall Europe Distribution GmbH (de 2002 à 2010), dernièrement responsable de la stratégie de réseau; a auparavant travaillé pour Hamburgische Electricitäts-Werke AG	Aucune
Andreas John (1970, D) Gestion système Ingénieur diplômé en énergie électrique	1 ^{er} mars 2010	Depuis 2007 chez Swissgrid, dernièrement au poste de responsable de l'exploitation du réseau; a auparavant travaillé pour le groupe ABB, le groupe Siemens, le groupe Enermet et CKW SA	Aucune

Nom, nationalité, fonction, formation	Membre de la Direction depuis	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels
Bettina von Kupsch (1963, D) Clients et relations publiques Diplômée en études commerciales, Magister Artium	1 ^{er} avril 2010	Responsable de la gestion de marque et du transfert chez Swisscom Suisse SA (de 2008 à 2009), a auparavant occupé des postes de direction chez Swisscom Mobile, Cap Gemini Ernst & Young et Gemini Consulting	Aucune
Andy Mühlheim (1968, CH) Services des technologies de l'information et de la communication Ingénieur électricien diplômé ETS, Diplôme d'ingénieur en économie UTS/HES, Lorange Executive MBA	1 ^{er} mars 2009	Directeur informatique d'Alstom Suisse SA (de 2004 à 2009); a auparavant travaillé chez Swisscom SA, Sunrise SA et Siemens Suisse SA	Aucune
Thomas Tillwicks (1952, CH/D) Marché et régulation Ingénieur électrotechnicien diplômé	15 décembre 2006	Responsable de la gestion commerciale du réseau pour ETRANS SA (de 2005 à 2006); a auparavant travaillé pour Atel AG et l'approvisionnement électrique de Berlin	Administrateur de Capacity Allocation Service Company.eu S.A.; activité internationale dans des comités du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité REGRT-E

5 Rétributions

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agisse du Président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, fonction de la réalisation des objectifs de l'entreprise et personnels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération. Les rétributions versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction sont publiées en annexe des comptes annuels aux pages 54 et 55.

6 Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

7 Révision externe

7.1 Mandat et honoraires

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Orlando Lanfranchi, exerce ses fonctions depuis l'exercice 2005/2006.

L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 176 000.- au cours de l'exercice écoulé. D'autres prestations fournies dans le cadre de la cession du réseau de transport et de son financement (notamment Due Diligence, révision des comptes semestriels et contrôle du rapport sur l'augmentation de capital) et des travaux de traduction ont été indemnisés pour un total de CHF 302 000.-.

7.2 Instruments d'information

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de la révision externe. À cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils se basent sur les documents établis par l'organe de révision externe, comme le rapport complet, ainsi que sur les prises de position orales et écrites portant sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

Mentions légales

Le rapport annuel est publié en allemand, français et anglais. En cas de différences d'interprétation, le texte allemand fait foi.

Informations complémentaires sur Swissgrid:
www.swissgrid.ch

Editeur

Swissgrid SA
Werkstrasse 12
CH-5080 Laufenburg
www.swissgrid.ch

Photos

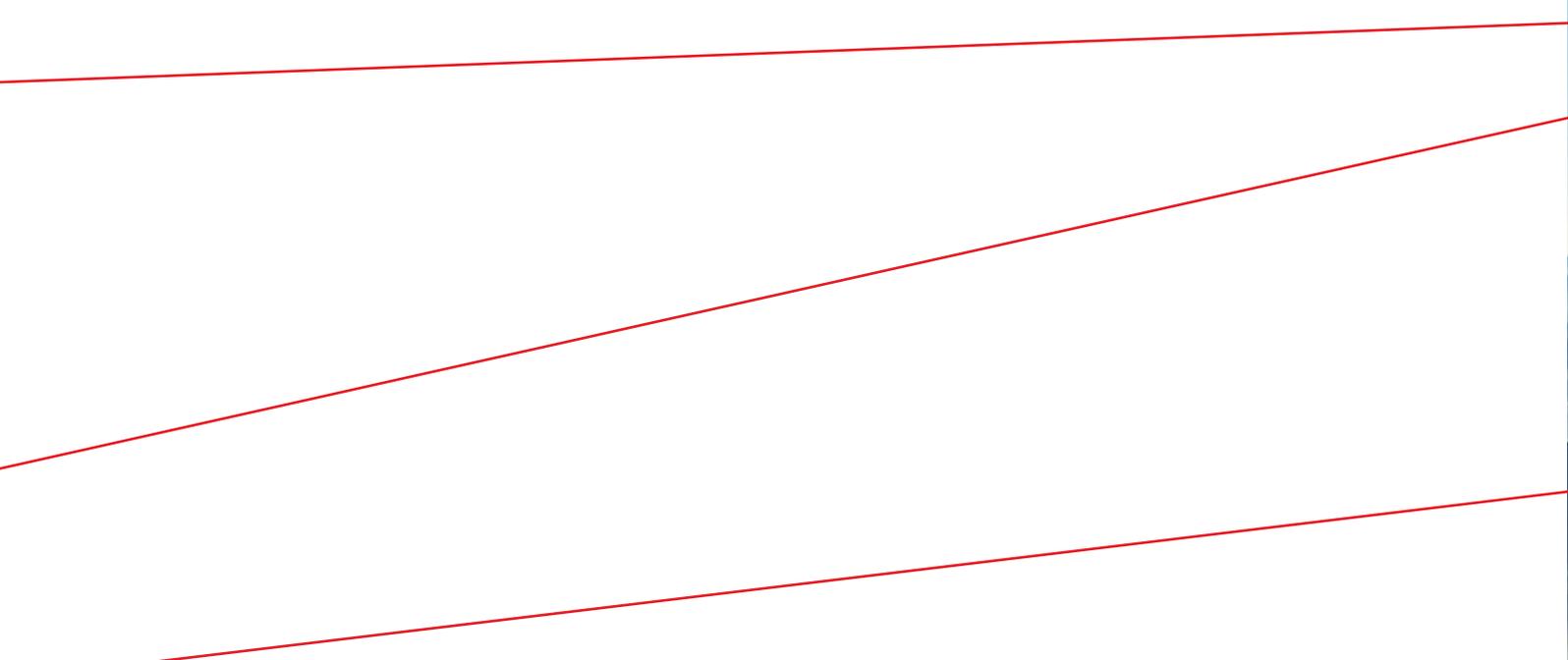
Pino Covino, Bâle
Christoph Graf, SchweizFotos.com
Niklaus M. Wächter, Reportair.ch

Impression

Brogle Druck AG, Gipf-Oberfrick

Cette édition a été imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). L'objectif premier de cette organisation est de promouvoir une gestion responsable et durable du patrimoine forestier, afin que les générations futures disposent de ressources d'une qualité identique à celle dont nous bénéficions aujourd'hui. La reproduction et la réimpression du rapport annuel sans l'accord de l'éditeur sont strictement interdites.





Swissgrid SA
Dammstrasse 3
Case postale 22
CH-5070 Frick

Werkstrasse 12
CH-5080 Laufenburg

Avenue Paul-Cérésole 24
CH-1800 Vevey

Via Sciupina 6
CH-6532 Castione

Bahnhofstrasse 37
CH-7302 Landquart

Grynaustrasse 21
CH-8730 Uznach

Téléphone +41 58 580 21 11
Fax +41 58 580 21 21
info@swissgrid.ch

www.swissgrid.ch